



mai 2019 numéro 173

MIMET

informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet



 imet chouchoute
les petits Mimétains !



Mimet, la vie en vrai



Des enfants heureux
Toujours pas
d'augmentation
des impôts
communaux



Le rire des enfants,



des éclats de vie,



des graines d'avenir !





Je me bats pour les familles de Mimet



Avec le Maire de Salon-de-Provence, nous avons été reçus, le 7 mai dernier, au Cabinet de M. le Président de la République à l'Elysée.



Mimet, la vie en vrai

Les beaux jours annoncent leur lot de belles manifestations et le temps municipal est toujours à l'action. Des chantiers sont en cours : avec la poursuite du plan voirie, avec le pôle de santé et des locaux pour la Police Municipale aux Fabres, ou encore avec la salle des mariages et des festivités. Les travaux, qui n'ont jamais cessé depuis 2001, sont le fruit d'un travail d'équipe de longue haleine. **Aujourd'hui, je souhaite que certains se remémorent l'état de la commune avant 2001, et que d'autres apprécient à leurs justes valeurs la qualité de vie et la quiétude Mimétaine, comparées à d'autres communes :**

Ici à Mimet, nous avons su préserver la nature et aucun immeuble n'a été construit ; nous avons sauvegardé notre patrimoine commun, nous avons protégé la biodiversité exceptionnelle de Mimet car, en maîtrisant notre urbanisme, il n'y a pas eu de "déferlante" de béton.

Ici à Mimet, les finances de la Mairie sont saines. Depuis 2001, nous réalisons des travaux sans augmenter les impôts communaux. Ainsi, en travaillant sérieusement nous garantissons une bonne visibilité financière et nous pouvons vous présenter des budgets stables et des comptes bien maîtrisés et transparents. La restauration scolaire n'augmente pas, les transports sont gratuits pour nos écoles, les tarifs du périscolaire sont stables, et le repas des anciens coûte le même prix depuis 3 ans.

Mais, notre commune n'a pas été épargnée par des baisses de dotations d'Etat et par notre intégration forcée dans la Métropole de Marseille. Trop endettée, la Métropole est incapable de régler les problèmes d'embouteillages et de chômage, malgré ses 7 300 agents. La nouvelle Présidente ne peut pas "faire de l'or avec du plomb".

Vous savez que je ferraille dur pour que Mimet garde son autonomie de gestion face à cette "monstropole" qui nous étouffe et nous pille. Si je me bats, ce n'est pas pour des intérêts personnels, c'est pour les familles de Mimet ! Je me bats pour que Mimet conserve son pouvoir de proximité, et que les Mimétains restent maîtres de leur urbanisme, de leur voirie communale, de leur environnement, de leur transport scolaire et de leurs impôts locaux...

Les gouvernements précédents ont créé un monstre territorial et fiscal centralisé, et je regrette que des personnes, membres de l'opposition municipale, aient oublié les valeurs de Mimet. L'opposition a bradé notre commune en approuvant la Métropole de Marseille. Mais il faut avouer que l'opposition de Mimet a une conception particulière de l'intérêt général ; nous n'avons jamais embauché à la mairie des enfants ou des petits-enfants d'élus... ce qui n'a pas été leur cas...

Chers amis, à chaque élection municipale, les habitants ont le pouvoir de décider de leur avenir. Comme tous mes collègues maires, je suis en CDD de 6 ans. L'année prochaine, en Mars 2020, ce sera à vous de juger si l'Equipe d'Intérêt Communal que j'ai l'honneur de diriger, a bien travaillé.

Bonnes Vacances à tous !

Georges CRISTIANI

"Nous préserverons toujours Mimet"

MIMET INFORMATION Mai 2019

Directeur de la Publication : Linda Hampartzoumian - Photo de couverture : NG

Secrétaire de rédaction : Nathalie Granier - Photos : Nathalie, Linda, Sandrine, Alain, Pierre et Georges

La fiscalité : où en est-on ?



La taxe d'habitation a été supprimée pour les communes, mais pas pour tous les ménages...

En 2017, le Président de la République a supprimé une taxe qui pesait sur les ménages. C'est bien. Mais il aurait pu choisir de diminuer la TVA, les taxes sur les carburants ou les frais de successions ; il a préféré choisir la taxe d'habitation dont plus de la moitié des revenus était versé aux communes, car l'Etat était bénéficiaire de la plupart des autres taxes... L'Etat, très endetté, ne pouvait pas se supprimer des revenus, il valait mieux les retirer aux Communes. Et c'est encore les mairies qui payent... Désormais les Communes n'ont plus d'autonomie fiscale puisque c'est l'Etat qui décide de verser un montant annuel de dotations fixé par lui. Avant 2018, le contribuable local pouvait constater l'utilisation de ses impôts (cantine scolaire, transport communal scolaire, subventions aux associations,...). Aujourd'hui, c'est l'Etat qui décide de la somme à verser, la Commune n'est plus décisionnaire du taux et donc du fonctionnement quotidien de la Commune.

Pourtant la taxe d'habitation avait été diminuée par la municipalité en 2012. Le Préfet avait refusé cette baisse, le Tribunal Administratif de Marseille lui avait donné raison, et avait condamné la Commune à ne pas diminuer sa taxe d'habitation. M. le Maire a attendu la nomination d'un autre Préfet pour diminuer à nouveau : en 2014 le taux communal de la taxe d'habitation est tombé à 13,44%. Ainsi pour 10€ collectés, 5,80€ revenaient à Mimet. Le reste était versé à la métropole (4,13€) et l'Etat prélevait 7 centimes d'€ pour 10 € collectés. Le Maire et le Conseil Municipal se sont engagés à ne pas augmenter le taux des impôts. A Mimet, cette promesse de non-augmentation a toujours été tenue. C'est très facile à vérifier sur sa feuille d'impôts il n'y a aucune raison que cela change (excepté s'il y a un changement de Municipalité. Un autre maire peut toujours proposer d'augmenter la taxe foncière... En Mars 2020, ce sera à vous de choisir).

La Commune est asphyxiée : suppression de la taxe professionnelle en 2001*, puis en 2003, arrêt des taxes minières. Aujourd'hui la TH est abolie. La seule ressource fiscale reste la Taxe Foncière. Le Maire et le Conseil Municipal se sont engagés à ne pas augmenter le taux des taxes foncières.

*En 2001, le montant de cette taxe a été supprimé pour Mimet pour être versé à l'Intercommunalité

A savoir

- 0€ de frais de représentation du maire
- 0€ de frais de formation des élus
- 0€ de frais de mission du maire et des élus
- 0€ de note de frais du maire et des élus
- 0 enfant d'élus embauché à la Mairie
- 0 petit-enfant d'élus embauché à la Mairie

Info-Intox

Mimet reconnue "bon élève"
Attention, les blogs sur Internet
peuvent prétendre le contraire.

Taxes spéciales
0,04€
Département
3,20€

Métropole
Taxes Ordures
Ménagères
0,78€

Commune **5,85 €**

Métropole **0,13€**

Pour **10€** collectés sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'Etat reverse à la Commune **5,85€**

[Calcul réalisé à partir de la taxe foncière payée par la Commune de Mimet]



Un Jardin des Plantes Médicinales à la Grande Terre de Mimet, c'est nouveau et c'est toujours mieux que du béton... Espérons qu'une autre équipe municipale ne remette pas en route l'ancien projet de ZAC de HLM...

environnement



4

Débroussaillage

Le débroussaillage est obligatoire, et la Mairie doit donner l'exemple. Mais, il est impossible de débroussailler 1 500 ha de forêt communale ! Toutefois, depuis plusieurs années, la Mairie assume sa part de responsabilité en débroussaillant les parcelles communales classées en poudrière, comme ici en limite de Gardanne. D'autres débroussaillages sont prévus.

Merci de respecter les plantations

La Mairie a créé cet espace éducatif de plantes médicinales.

Merci de le respecter et de ne pas cueillir les plantes



Au nouveau Jardin des Plantes, des enfants heureux



environnement



Aux Fabres, aux Moulières, aux Vignes Basses, aux Rigauds nous préférons le vert au béton. Aux Vignes Basses, à la place de la ZAC de 240 logements sociaux qui avait été prévue, nous avons préféré la construction de 5 maisons individuelles et la création d'un jardin des plantes médicinales provençales avec un jardin d'enfants qui a également été installé.

L'équipe de la majorité municipale a créé ce jardin à caractère pédagogique et ludique pour familiariser les parents et les enfants à la capacité de notre terre de Mimet à faire grandir des plantes pour soigner certaines maladies ou faiblesses. Le Docteur Balansard, conseiller municipal de Mimet, a été le créateur de ce jardin.

"Faire pousser des plantes médicinales peut être à la portée de tous. Sans se lancer dans la phytothérapie minutieuse, les visiteurs peuvent découvrir ou redécouvrir des plantes médicinales utiles à la bonne santé de tous". Docteur Bertrand Balansard, Conseiller Municipal

Mais, dès les premières floraisons, nous avons constaté que des visiteurs ont cueilli des plantes pour constituer leur propre herboristerie.

Ces comportements ne sont pas très corrects pour ceux qui ont méticuleusement créé ce jardin. Ce sont des actes d'incivilités punis par la loi. Un arrêté du maire devrait inciter à plus de respect pour ce joli jardin des plantes médicinales de Mimet.



Des enfants heureux dans les aires de jeux de Mimet



MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

PAYS D'AIX



Une aire de jeux nouvelle et naturelle

Un espace de jeux avec une pelouse naturelle a été créé pour nos bébés à la crèche.



La nature, c'est mieux...

La pelouse artificielle, c'est bien pour la propreté des chaussures, la pelouse naturelle c'est mieux pour la biodiversité et la vie.

La nature de Mimet, en vrai

Vivre dans la nature, c'est apprendre à la respecter. Pour la transmettre la mieux possible à nos enfants, nous commençons par l'apprendre aux bébés de Mimet. La terre prend plaisir à sentir la peau douce des pieds de nos bébés et nos bébés, aussi, ont du plaisir à ressentir la Terre de Mimet...

La Mairie respecte les arbres...

Dans le passé, il n'était pas rare de couper un chêne sain pour faciliter une construction ou un aménagement. Aujourd'hui, les mentalités ont changé. A Mimet, les chênes en bonne santé sont épargnés. C'est toujours un vrai châtiment, lorsqu'un chêne doit être coupé pour des raisons de sécurité : "Les arbres sont des êtres vivants qui ne peuvent pas courir pour échapper aux tronçonneuses" Franco Copponi. Il est vrai que la coupe d'un chêne pour des raisons de sécurité routière est un supplice, comme pour ce vieux chêne tricentenaire et malade qui a été coupé sur la départementale D7, vers Fontbelle. Le massacre à la tronçonneuse du platane sain et centenaire de La Tour en 1999 a été une condamnation inutile. Depuis que la déviation a été créée, un rejeton repousse désormais, fier de porter les gènes de ce platane, qui bordait l'avenue !



6 ... elle en plante de nouveaux...



Lorsqu'un arbre meurt, un autre doit être planté

Malgré les soins que la Mairie portait au chêne qui marquait le carrefour du Super Gassin, il est mort. Un jeune chêne a été replanté à la Sainte-Catherine, puisque "tout arbre prend racine"... Même si la langue des arbres n'est pas la nôtre, nous pourrions peut-être entendre le bruissement de ses feuilles qui murmurent aux automobilistes pressés : prudence pour nos enfants....



Les arbres sont les gardiens du temple naturel de Mimet

Dans la forêt de Mimet, on trouve toujours un arbre qui nous correspond ; qu'il s'agisse de la force d'un Chêne, de la beauté d'un Pin sylvestre, cet arbre de montagne qui rougit au coucher de soleil ou des alertes des boules rouges du Houx qui sont autant de feux clignotants qui nous préviennent des pillages que subit la nature. Toutefois, le Pin d'Alep, *Pinus alépnensis*, reste une espèce invasive dangereuse, trop amoureuse du feu. C'est un complice des incendies. Il est invasif au point d'être un arbre à ne pas quitter des yeux lorsque le Mistral s'exprime.

Génération tendresse

Des activités variées avec les assistantes maternelles



Activité jeux en bois



Avec les assistantes maternelles ou à la crèche, les bébés mimétains sont bien occupés.



Baby Gym



Au jardin d'enfants de la Source

bébés à Mimet



n° 173

7

Les jeux sont
notre d'esp
la ville d
réservés aux
de 3 à 8
sous surve
d'un ad
Tél : 04.42.1

Commune de
AIRE DE JEUX
LA SOU
PRIÈRE DE RESPECT





Carnaval 2019 des Assistantes maternelles



Pâques au jardin des Fabres



Mimet est aux petits
soins pour ses bébés !

Durant la journée les parents, ont la possibilité soit de confier leur bout de chou à la crèche de Mimet, selon les places disponibles, soit de les confier à une assistante maternelle qui prendra soin et veillera à l'épanouissement de nos tout-petits.

Crèche ou nounous, nos graines d'espoir sont en de bonnes mains à Mimet !

Tout notre projet d'avenir est axé sur le bien-être des enfants : jeux, câlins, activités diverses d'éveil rythment les journées des bébés de Mimet. Parce que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain, nous voulons le meilleur pour nos graines d'espoir.



La Chasse aux œufs a eu lieu dans le jardin de la Crèche

Les animaux de la ferme ont rendu visite à nos petits de la crèche et des assistantes maternelles.

Mimet est aux petits soins pour ses bébés !

Les enfants ont pu profiter toute la journée des petits animaux de la ferme comme les lapins, les chèvres, les oies... Comme toutes les années, le matin, les Assistantes Maternelles sont venues avec leurs petits et l'après-midi ce sont les résidentes de la Maison de Retraite "Villa Casalunga" qui ont pu profiter des animaux, ainsi que d'un petit tour en charrette tirée par un poney. A la Crèche ou avec les Nounous, nos graines d'espoirs sont en de bonnes mains !



Les bébés à la Crèche



Les tout-petits des assistantes maternelles





Liste des Assistantes Maternelles de Mimet

Ouassila BLANC

5, chemin de la Calade
06 20 67 92 31

Laura BOUDJEMA

435, route de Gardanne - Font de Rigon
09 80 54 36 92

Ingrid BOURDE

3, av. du Pigeonnier - Lot. Château-Bas
06 09 57 23 44

Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes
06 19 37 74 50

Vanessa DELAFENESTRE

217, ch. des Régalets
06 28 98 19 60

Brigitte DE ROSA

589, chemin Saint-Sébastien
04 42 58 96 78 - 06 20 36 19 26

Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres
04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres
04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

Solange FERRA

1103, chemin des Vignes Basses
04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

Schahrazade FILALI

Route de Simiane
Domaine de Sire Marin
09 80 81 07 14 - 07 82 73 96 55

Johanna GUIIS

11, allée des Genêts
06 38 50 31 20

Virginie HEYDEL

1, chemin des Violettes
09 52 18 45 17
06 10 13 95 91

Manon HIGEL

589, chemin St Sébastien
06 21 75 02 61

Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien
04 86 31 95 36
06 38 38 53 44

Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines
les Vignes Basses
04 42 68 40 19
07 81 16 07 36

Françoise LAURENT

278, chemin du Portau
04 42 68 45 78
06 86 67 48 86

Corinne PAUCHON

4, ch. de la Clairisse - La Diote
09 83 25 18 51
06 98 66 62 26

Mylène POULIN

1000, Belvédère Ste Victoire
04 42 68 40 26
06 17 26 34 44

Zohra RAHOU

20, av. des Mufliers
les Moulières
04 42 65 83 63
06 29 13 97 97

Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant
06 46 03 14 14
04 86 31 95 36

Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien
04 42 58 96 22
06 03 04 67 66

Info A Mimet fini les tickets !

A compter de la rentrée scolaire 2019/2020, une nouvelle gestion de la restauration scolaire communale par internet sera mise en place. Nous vous rappelons toutefois que le prix du repas n'a pas augmenté depuis 3 ans. Le Conseil Municipal continue de fixer le prix à 2,90 €.

Le numérique s'invite à la Cantine Scolaire pour faciliter la vie quotidienne des familles

La Mairie de Mimet n'augmente pas les tarifs de cantine depuis 3 ans, faisant ainsi un effort financier conséquent pour préserver le pouvoir d'achat des familles. Alors que le coût moyen d'un repas scolaire revient entre 7,5 et 10€, la mairie a fixé le tarif à 2,90€. La restauration scolaire reste municipale puisque ce tarif de 2,90€ est décidé par la majorité municipale d'Intérêt Communal en Conseil Municipal. Les repas sont confectionnés, au quotidien, à la cuisine centrale des Moulières, par Carmen, Manon, Sylvie et Albertina. C'est toujours une cuisine familiale et le plus souvent bio.

N'écoutez donc pas les rumeurs sur le parvis des écoles et sachez décoder les intox qui sont diffusées sur Internet par une ex-agent CGT, trop engagée politiquement dans un combat idéologique. Internet a pourtant des vertus... lorsqu'il est utilisé avec bon sens, qu'il améliore l'information des familles et optimise des services municipaux, notamment celui de la restauration scolaire.

Malgré les intox sur Internet, la cantine est toujours municipale.



La cantine à l'heure du numérique

Lors des réunions de proximité avec les parents d'élèves, le mardi 26 mars à La Tour et le mardi 2 avril à l'École des Moulières, nous avons notamment discuté de la mise en place d'une nouvelle gestion par internet de la restauration scolaire communale. Les parents présents ont accueilli favorablement le projet.

La nouvelle gestion sera définitivement mise en place en septembre. Les parents d'élèves pourront se connecter sur Mimet.fr au portail "ARG FAMILLE MIMET" à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe qui leur sera attribué. Chaque parent disposera de son propre accès. Les familles pourront effectuer, en ligne, les réservations des repas de leurs enfants et visualiser les menus. Un message de confirmation sera adressé à chaque réservation. Le règlement se fera par carte bancaire en ligne, 24h/24 et 7 jours/7 avec confirmation de votre paiement par mail. Le prix du repas reste inchangé à 2,90€.

Concernant les annulations éventuelles de repas (maladie, sorties, classes découvertes,...) le report pourra s'effectuer gratuitement 48h à l'avance pour annuler le repas. A l'inverse des pratiques au Collège, au Lycée ou dans d'autres communes, le paiement annulé 48h à l'avance sera recredité sur la cagnotte du compte "parents".

"Je rappelle que la restauration scolaire n'est pas privatisée, puisque le prix du repas est toujours fixé par le Conseil Municipal et qu'il s'acquitte auprès de la Mairie. Ce n'est pas comme pour les autoroutes... D'ailleurs ce prix du repas à Mimet n'a pas augmenté depuis 3 ans". Geneviève Dalfin, Adjointe aux Ecoles

Des vacances qui bougent !!!

écoliers à Mimet



Jeudi 14 février, les enfants du Centre de Loisirs de Fontbelle ont pu profiter d'une très belle journée ensoleillée à la station des Orres dans les Alpes de Haute Provence.

Au programme, luge pour tous et randonnée raquettes pour les jeunes.



12



A la nouvelle salle de Fontbelle

Afin de présenter cette journée aux parents, les animateurs de l'Ifac Provence ont proposé une projection diaporama autour d'un apéritif dînatoire dans la nouvelle salle de Fontbelle. Les parents présents ont bien apprécié cette salle qui est disponible à la location pour les familles. Contact Nathalie : 04 42 12 62 42





 A Fontbelle,
on s'éclate !



Pendant les vacances d'avril deux challenges de coopération ont été organisés.

Le Challenge coopération est une journée où les enfants de Mimet et de divers centres aérés des alentours comme Meyreuil, Châteauneuf-le-Rouge et Peynier se rencontrent. Par équipe mais mélangés, ils doivent passer de stand en stand et trouver ensemble des stratégies afin de réussir les épreuves.



 l'été arrive, Mimet
déborde d'énergie



Félicitations aux tout-jeunes citoyens !

Les élections européennes à Mimet ont mobilisé 2 194 habitants soit près de 55%, alors qu'au niveau national la participation n'a été que de 51%. Cette participation très honorable n'a rien à envier à l'élection municipale qui fédère près de 80% des électeurs.

"Espérons que ces élections remettront l'Europe sur le chemin du bon sens, car les peuples n'ont plus besoin de marchands de sable, de communicants ou de décorateurs, mais l'Europe a besoin d'architectes et de visionnaires" Le Maire, Georges Cristiani

Pour vous inscrire sur les listes électorales, signalez votre déménagement ou un changement d'état civil, rendez-vous sur service-public.fr

Pourtant, avec 34 listes en présence, le choix n'était pas très aisé pour les 2 194 électeurs.



aux urnes citoyens !

Les prochaines élections : Les élections municipales auront lieu en mars 2020

NDLR : A noter, les élections présidentielles auront lieu au printemps 2022. Entre temps, il pourrait y avoir, des élections métropolitaines en 2021 ou 2022, et un référendum sur la privatisation des aéroports.

Résultats des élections européennes

Jordan Bardella



Nathalie Loiseau



Yannick Jadot



Manon Aubry



François Xavier Bellamy



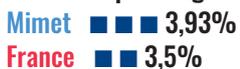
Raphaël Glucksman



Ian Brossat



Nicolas Dupont-Aignan



Dominique Bourg



"Mon parti politique, c'est Mimet !"

Le Maire,
Georges Cristiani

M. BARDELLA Jordan	30,12%
Mme LOISEAU Nathalie	19,16%
M. JADOT Yannick	14,85%
Mme AUBRY Manon	7,21%
M. BELLAMY François-Xavier	6,51%
M. GLUSKSMANN Raphaël	4,45%
M. BROSSAT Ian	4,12%
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	3,93%
M. BOURG Dominique	2,15%
M. HAMON Benoît	1,97%
Mme THOUY Hélène	1,55%
M. LAGARDE Jean-Christophe	1,17%
M. PHILIPPOT Florian	0,94%
ASSELINÉAU François	0,70%
M. LALANNE François	0,56%
Mme ARTHAUD Nathalie	0,37%
M. BIDOUE Olivier	0,09%
Mme MARIE Florie	0,05%
M. DE PREVOISIN Robert	0,05%
M. GERNIGON Yves	0,05%

(M. CAMUS Renaud, M. TRAORÉ Hamada, M. ALEXANDRE Audric, M. VAUCLIN Vincent, M. HELGEN Gilles, Mme CAILLAUD Sophie,, Mme DELFEL Thérèse, Mme TOMASINI Nathalie, Mme CORBET Cathy Denise Ginette, M. SANCHEZ Antonio, M. DIEUMEGARD Pierre, M. CHALENÇON Christophe, M. PERSON Christian Luc, M. AZERGUI Nagib) = 0%

Les délégués de listes présents le 26 mai 2019 aux bureaux de vote de Mimet ont été :

Pour La France Insoumise : M. Busca et Mme Vasselín (7,2% des voix)

Pour la République En Marche : Mme Apothéloz Fanny (19,1% des voix)

élections



n° 173

14

La Chaumière - Club du 3^{ème} Age

Les seniors sont choyés à Mimet !

Parce que nous aimons nos aînés, nous les chouchoutons ! Au club la Chaumière, la gaîté est de mise : fêtes à thèmes, repas, anniversaires.... Grâce à Madame Cerri, notre présidente et à sa bonne humeur, l'ambiance est toujours au rendez-vous à la Chaumière de Mimet. D'ailleurs, l'air de Mimet semble propice à nos seniors : Roger Cadet a fêté ses 96 ans et Jacques Pieri vient de souffler ses 90 bougies. Il fait bon vivre à Mimet et à la Chaumière !

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Liliane Cerri au 04 42 58 07 09.

Les 90 ans de Jacques Pieri



Fête des Mères et des Pères et à cette occasion le Maire, la Première Adjointe et des élus se joignent aux seniors adhérents pour ces belles fêtes.



à Mimet, on donne de la vie aux années



les news

info
n° 173

15

Stationner citoyen



"Les incivilités peuvent être excusées une fois, mais les abus sont punis !"

Francis Molina, adjoint à la Sécurité



L'amabilité et la gentillesse de la Mairie peuvent être interprétées par certains comme de la faiblesse. La preuve en image qu'il ne faut pas trop abuser... Ce véhicule en stationnement illégal a été verbalisé et déposé en fourrière. Il faut que ça se dise pour que ça se sache... Les exagérations seront désormais punies sévèrement.

Ça s'est passé

Médailles du travail 2019



Chaque année, il est de tradition à Mimet d'organiser une cérémonie officielle de remise de médailles d'honneur du travail. Cette cérémonie s'est tenue le samedi 2 mars à 10h30 à la Salle des Fêtes de Mimet. Félicitations à nos médaillés de la promotion 2018/2019.

les news



16

Carnaval 2019... une dixième édition



Il y en avait du monde, cette année encore, pour accompagner Caramentran, son avocat et son juge ! Au rythme des Fielouas de Martigues, des hommes qui chantent travestis, le cortège s'est lancé sur le désormais traditionnel tour du Bàrri avant d'assister au procès du pauvre bougre, condamné à assumer toutes les mauvaises choses de l'année finie... Plutôt que de critiquer les associations qui font vivre le village, comme les Boules de Mimet (Charles Matina) ou le Liame Gaiard (Mme Colin-Deltrieu), félicitons et remercions ces bénévoles généreux de leur temps.



à Mimet



Des enfants heureux de se rendre au concours de déguisements et au balèti dans la salle des fêtes !



réussie !



"Et comme prévu, la sentence est tombée et Caramentran a péri par le feu purificateur au milieu d'une farandole. Adieu paure, adieu paure, adieu paure Carnava... que la belle saison commence ! Et à l'an que vèn ! "
L'équipe du Liame Gaiard

les news



17

Ça s'est passé à Mimet



Les spectacles continuent avec Monique Michel et l'équipe de Mimet en Fête

Le Samedi 2 février, à la Salle des Fêtes du village, la compagnie Padam Nezi a présenté son spectacle "Balad Acazar". Deux comédiennes chanteuses, accompagnées d'un piano et d'une contrebasse, ont évoqué l'épopée de l'Alcazar devant un public conquis.



Le dimanche 14 avril, à la Salle des Fêtes, entre humour décalé et conte moderne, Catherine Heiling et ses musiciens ont su créer de la bonne humeur et du rire pour un public très satisfait.

Le conte du petit bois pourri



Vide-Grenier

Le vide-grenier annuel a eu lieu au centre village le dimanche 5 mai et, en dépit d'un mistral particulièrement froid et violent, les Mimétains sont venus courageusement pour vider caves et greniers, et comme beaucoup de visiteurs, rechercher l'objet rare ou insolite.



les news



n° 173

19



Il faut remercier les Mimétains, qui chaque année, animent le village en sachant qu'ils rentreront le soir, fatigués sans être fortunés, mais riches de plaisirs... C'est cela animer la vie d'un village et participer !





Le Trail de Mimet : une épreuve qui devient une légende !

Le 11^{ème} Trail de Mimet, organisé par l'Association "Alx Athlé Provence" s'est déroulé le dimanche 12 mai au départ du Village. 3 parcours étaient proposés aux 730 participants :

Parcours Découverte : 13 km avec 600 mètres de dénivelé

Parcours Confirmé : 27 km avec 1550 mètres de dénivelé

Parcours Elite : 45 km avec 2800 mètres de dénivelé

BRAVO à nos sportifs Mimétains :

les news



n° 173

20



Départ du 27 km

N'hésitons pas à oser plagier Emil Zatopek :
" Si tu veux courir, cours un km, si tu veux changer ta vie, cours un Trail de Mimet".

Le dépassement de soi prend à Mimet toute sa dimension lorsqu'il faut courir 45 km et franchir 2 800 m.

Les pentes et les contre-pentes de Mimet se méritent... !

Les collines escarpées de Mimet ne se soumettent pas aisément.

Avec le Trail de Mimet créé en 2008, notre plus haute commune des Bouches-du-Rhône est devenue une légende dans le monde des courses les plus ardues. **"Si tu es un traillieur et que tu n'as pas fait le Trail de Mimet, tu régresses..."**. Car chez nous à Mimet, il y a des traillieurs qui

courent plus vite que d'autres, mais il ne peut pas y avoir de faux coureurs. Pour courir le Trail de Mimet on **"va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre"** (Pierre de Courbertin).

Mais, en ce dimanche 12 Mai, il y avait aussi d'autres parcours plus dociles pour les jambes et le corps : le Parcours Confirmé de 27 km et le parcours Découverte de 13 km. A Mimet, il n'y a aucune petite course, car la seule mauvaise course est celle qui n'a pas été faite...



Parcours confirmé – 27km

Yannick AIGOIN	3 : 00 : 51
Céline BONNARD	3 : 39 : 52
Mathias BOUNIOL	4 : 21 : 40
Julien COTTINO	3 : 53 : 12
Stéphane LEMONS	3 : 07 : 27
Aurélie LEFEVRE	3 : 27 : 35
Alexis LEMARIE	3 : 38 : 27
Christian MARIANI	3 : 52 : 35
Nicolas MATINA	3 : 37 : 27
Georges NAVE	4 : 11 : 45
Olivier REPELLIN	4 : 37 : 08
Lionel TSICKLAS	4 : 11 : 45

Parcours Elite – 45 km

Stéphane BOUDY	4 : 57 : 56
Julien DESCHAMPS	6 : 07 : 38
Thomas DROITCOURT	6 : 41 : 29
Jean-Louis DUTHOO	6 : 54 : 42
Luc HENQUINET	7 : 59 : 59
Christophe LARI	6 : 35 : 06



Départ du 45 km

Un peu comme Jesse Owens, recordman du monde du 100m, 200m et du saut en longueur, on peut dire : "nous avons tous des rêves, mais pour les réaliser, il faut beaucoup de détermination, de dévouement, de discipline et d'efforts".



Podium

Lucas FATRAS	3 ^{ème} junior
Stéphane BOUDY	3 ^{ème} vétéran 1

De plus en plus de Mimétains
pour cette 11^{ème} édition

"et même le dernier de chaque course est devant
ceux qui n'ont pas couru" le Trail de Mimet...



les news

Parcours découverte

Maxime ACARER	1 : 42 : 41
Cyrille ASSELIN	1 : 55 : 24
Nathalie AZEMA	2 : 44 : 40
Daniel BERTRAND	1 : 46 : 20
Anne-Lise BOYER-DURAND	2 : 40 : 55
Yann BOYER-DURANT	3 : 11 : 20
Daniel CIGLIANO	1 : 55 : 55
Eric CLAUDET	1 : 38 : 22
Olivier DUBOIS	1 : 49 : 01
Caroline DUTHOO	2 : 07 : 56
Frédéric FATRAS	2 : 09 : 08
Marie-Anne FATRAS	2 : 09 : 08
Lucas FATRAS	2 : 09 : 08
Sylvain GHILARDUCCI	1 : 35 : 57
Emeline GIORDANENGO	1 : 56 : 03
Malvina LOPEZ	2 : 16 : 30
Anne MOREL	2 : 38 : 50
Jean-Claude ROMA	2 : 16 : 00
Boris ROUVIER	1 : 57 : 42
Eric SOULEYMANE	1 : 44 : 11
Béatrice TSICKLAS	2 : 36 : 55





Une Mimétaine au Conseil Départemental des Jeunes

Vendredi 5 avril 2019, avait lieu à l'Hôtel du Département situé à Marseille, la première séance plénière de la deuxième promotion réunissant les jeunes collégiens élus au Conseil Départemental des Jeunes de Provence.

Cette nouvelle assemblée a été créée en 2017 dans le but d'associer la jeunesse aux décisions politiques qui la concernent. La durée du mandat est de deux ans. Parmi les cinquante-huit élèves élus des collèges des Bouches-du-Rhône se trouve une Mimétaine, Lexiane Colin-Deltrieu, élève de quatrième au collège de Fuveau. Elle travaillera donc avec ses camarades au sein d'une des commissions sur les thématiques de la jeunesse et de l'éducation : cadre de vie, accès aux loisirs et citoyenneté. Les propositions de ces commissions seront ensuite validées par un vote de l'assemblée et labellisées CDJ. Il restera à nos jeunes conseillers une dernière mission : celle d'aller s'assurer de la bonne mise en œuvre de leurs idées sur le territoire. La découverte du fonctionnement de ce mystérieux "bateau bleu", l'accès à son hémicycle, l'engagement individuel au service de la cause collective, en bref, l'éveil de la citoyenneté font partie des points forts de cette action menée par le Département. Souhaitons à tous ces jeunes motivés, et à Lexiane en particulier, beaucoup de plaisir et de belles réussites.



A vos agendas !

Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Vendredi 21 juin

21h30 - Château-Bas
Spectacle gratuit placement libre

Festival de Théâtre 2019

21h30 - Château-Bas

On a vendu le pont d'Avignon

Dimanche 23 juin

Happy comédie - 1h45
Comédie écrite par Eric Carrière
(Les Chevaliers du Fiel)

Larnaqueuse

Mardi 25 juin

Cœur de scène - 1h30
**Le mystère de la vallée
de Boscombe**

Jeudi 27 juin

Sherlock Holmes - 1h45
Cie Courants d'air production
Naïs

Samedi 29 juin

Cie ciné théâtre - Baudrac & Co - 2h

39^{ème} Festival international de piano de la Roque d'Anthéron à Château-Bas

1^{er} et 2 Août

Les meilleurs pianistes du monde
seront au rendez-vous



Journées boulistes

Du 31 août au 1^{er} septembre

organisées par la Boule Mimétaine
Château-Bas
Challenge de la Mairie de Mimet
Renseignements ☎ 06 62 28 06 46

Forum des associations

Samedi 7 septembre

14h30 Village
Renseignements ☎ 04 42 12 62 42

14^{ème} Salon des Arts

14 au 22 septembre

Ferme de La Tour
Vernissage le 13 Septembre à 18h30

Journées du Patrimoine

14 et 15 septembre

Différents lieux

Bourse aux livres

Dimanche 6 octobre

9h à 18h Les Moulières Bibliothèque

29^{ème} foire aux miels et gastronomie

Dimanche 13 octobre

9h à 18h - Centre du village

Les guitares du Sud "Alma latina"

Samedi 16 novembre

20h30 - Salle des Fêtes
Musique tendance - Gratuit
Réservation obligatoire :
☎ 04 42 61 07 06
mimetenfetes@orange.fr

Exposition d'aquarelles

23 et 24 novembre

Ferme de la Tour

Téléthon

7 et 8 décembre

Lieux divers

Marché artisanal de Noël

14 et 15 décembre

10h-18h - Réfectoire de La Tour
Association "Créa verre à soie"
☎ 04 42 61 07 06

Mimet en Fête

☎ 04 42 61 07 06

mimetenfetes@orange.fr
mimetenfete.com

La Boîte à Livres

André Malraux disait : "la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert". Respectueux de cette sage citation, chez nous, à Mimet, village où il fait bon vivre, n'en déplaise à quelques aigris, quand on entend le mot culture, on applaudit et on souscrit. C'est pour cette raison que nous refusons depuis toujours de mettre des livres au rebut. Quand ils deviennent obsolètes, déjà lus, plus

"présentables", quand vous nous les confiez, nous les offrons à des associations. Nous avons décidé de mettre en place une Boîte à Livres, réalisée dans nos ateliers municipaux, afin que vos ouvrages trouvent une deuxième, une troisième vie, voire plus. Elle sera installée d'ici peu devant la Médiathèque, aux Moulières. Merci d'avance à vous tous Mimétains de la faire vivre.



Samedi 1^{er} juin

Présentation du 18^{ème} Festival de Théâtre à Château-Bas

La présentation du 18^{ème} Festival a eu lieu dans les jardins de Château-Bas samedi 1^{er} juin 2019.

Les passionnés de théâtre ont pu se procurer leurs billets pour les 4 spectacles de qualité qui leur seront présentés dans la cour d'honneur du Château les 23, 25, 27 et 29 juin.

Le soleil était au rendez-vous et le public toujours aussi fidèle, le tout dans une ambiance conviviale et festive autour d'un apéritif, accompagné d'une animation musicale aux accents latino du groupe Ipanéma Jazz Quartet.



les news

info
n° 173

24

Takeda Budo à la Grande Salle

Mimet a accueilli le 15^{ème} Stage international et Tournoi de Takeda Budo à la Grande Salle polyvalente prêtée par la Mairie.

Une cinquantaine de participants a pu bénéficier, sous la direction de Maître Kobilza (Responsable de l'école et président de la fédération au niveau international), de l'enseignement d'experts internationaux.

En plus des clubs français présents, des représentants et participants venus de plusieurs pays tels que l'Espagne, la

Belgique, l'Autriche, et même certains représentants de clubs d'arts martiaux de villages voisins ont pu s'initier et découvrir les différentes disciplines de cet art martial qui associe à la fois l'Aïkido, le Jujitsu, le Jukempo (Boxe japonaise) ainsi que la pratique du bâton (Jodo) et du sabre (Iaido et Kenjutsu).

Le tournoi a permis aux candidats d'exprimer leurs talents dans les différentes disciplines réparties en trois catégories Enfants, Adultes et Ceintures Noires.

Le Takeda Budokan Mimet a fait, une fois encore, un carton plein avec ses élèves. On notera les très belles prestations d'Anthony Costa et Mathis Goethals qui obtiennent la première place Sobudo, toutes disciplines confondues, respectivement en catégorie ceintures Noires et en catégorie enfants.

Jade Olivieri obtient une très belle 2^{ème} place Sobudo en Kyu. Quant à Jules, Pascal, Valentin, Sylvain ils ont obtenu de très belles places dans les différentes disciplines.

Le rendez-vous est déjà pris pour une 16^{ème} édition l'an prochain.



Les "Hells Drivers" font le show



C'est comme au cinéma !
Moto-cross, Freestyle, camions "Transformers",
le show des "Hells Drivers" a fait le plein samedi
8 et dimanche 9 juin.



Devant un public nombreux en ces premières journées estivales,
les engins motorisés stars du cinéma sont devenus réalité. Durant
1h30, c'est un grand spectacle mécanique avec des cascades à
couper le souffle, réalisées par des pilotes très professionnels, qui
a ravi toutes les familles.



Les cascadeurs et les "transformers" en ont mis plein les yeux des enfants et des plus grands !



Les enfants étaient en admiration devant les
héros de "Cars", Flash Mc Queen et Martin



Nos petits bonheurs

Nathan BOURDET, né le 28 août 2018 à Aix
Ambre CALIA DUMOULIN, née le 16 octobre 2018 à Marseille
Octave CALIA DUMOULIN, né le 16 octobre 2018 à Marseille
Leïa CAMOSSETTI, née le 11 février 2019 à Aix
Harno HOUILLONS, né le 13 février 2019 à Marseille
Ange LE ROUX QUARANTELL, né le 24 février 2019 à Aix
Mathis VICENTE, né le 28 février 2019 à Aix
Capucine PIERI, née le 9 mars 2019 à Aix
Elena VINCELOT, née le 12 mars 2019 à Aix
Ambre SALIS, née le 7 avril 2019 à Aix
Lise BOUÉ BILETTA, née le 7 avril 2019 à Aix
Roxane YVART née le 12 avril 2019 à Aix
Alessia HENKENS, née le 21 mai 2019 à Aix
Malone ORLANDO ALLEMAND, né le 22 mai 2019 à Aix

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur aux bébés !

Nos joies

Lisa MOUCHET et Omer UMURBEK, célébré le 23 février 2019
Nathan MOTTA et Cécile DUMAS, célébré le 27 avril 2019
Guillaume HASTIER et Emma GIANNORSI, célébré le 1^{er} juin 2019

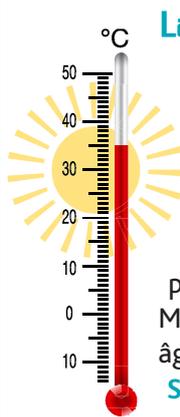
M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.

Nos peines

Jeannine MITTON, le 30 janvier 2019 à Mimet
Jean RAFFETTO, le 30 janvier 2019 à Aix-en-Provence
Félicienne AGNEDANI veuve BAGNOL, le 1^{er} février 2019 à Mimet
Anne CROVACE veuve AUZOU, le 2 février 2019 à Mimet
Jacques VALLES, le 17 février 2019 à Marseille
Ginette CHÉRY veuve CAPASSO, le 18 février 2019 à Mimet
Aldo SCOLA, le 26 février 2019 à Mimet
Andrée KALENDERIAN vve TCHOULLOUYAN, le 8 mars 2019 à Mimet
Yvan ZIGLIANI, le 15 mars 2019 à Mimet
Ghislain DESTOBBELEIRE, le 22 mars 2019 à Mimet
Nicole BOYARD vve PÉRILLEUX, le 16 avril 2019 à St-Rémy-lès-Chevreuse
Roland PORTIGLIATTI, le 21 avril 2019 à Gardanne
Marie SANTILLI épouse D'OVIDIO, le 25 avril 2019 à Mimet
Irène LAUDICINA, le 1^{er} mai 2019 à Aix-en-Provence
Julie BENCHETRIT vve GIULIANI, le 6 mai 2019 à Mimet
Jean-Philippe ECK, le 7 mai 2019 à St Antonin-sur-Bayon
Yvonne LE LAY vve ZAPICO TERENCE, le 12 mai 2019 à Mimet
Micheline COULON vve RABUT, le 17 mai 2019 à Mimet
Ginette EZKULIAN épouse PERUCCA, le 21 mai 2019 à Aix
Jeannot MARTINACHE, le 22 mai 2019 à Mimet

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.

La canicule peut mettre votre santé en danger !



La Commune de Mimet, par son altitude élevée, est soumise à des changements brusques de température (canicule en été, verglas, froid, neige en hiver).

En tant que Maire, j'ai un devoir de précaution et de protection des habitants de Mimet. Je pense particulièrement aux personnes âgées susceptibles d'être isolées.

Si vous pensez être isolé(e) et si vous souhaitez rester en contact avec la Mairie pour votre sécurité et votre tranquillité, je vous propose de contacter la Mairie au 04 42 12 62 42. L'été est là, et avec lui les fortes chaleurs. Adoptez les bons réflexes !!!!

La canicule c'est quoi ? Votre santé peut être en danger quand ces trois conditions sont réunies : il fait très chaud, la température ne descend pas la nuit, cela dure 3 jours ou plus.

En période de canicule quels sont les signaux d'alerte ? Crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre supérieure à 38°, vertiges, nausées, propos incohérents. N'hésitez pas, appelez le 15.

En période de canicule quels sont les bons gestes ? Je mouille mon corps et je me ventile, je mange en quantité suffisante, j'évite les efforts physiques, je ne bois pas d'alcool, je maintiens ma maison au frais, je ferme les volets le jour, je donne et je prends des nouvelles de mes proches et surtout je bois régulièrement de l'eau, je ne reste pas en plein soleil.

Les personnes particulièrement concernées sont les femmes enceintes, les bébés, les jeunes enfants, les personnes âgées.

En cas de doute n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

Pharmacie de la Tour : 04 42 58 97 62

Pharmacie des Moulières : 04 42 51 25 85

Ne restez pas seul, à Mimet vous pouvez rejoindre l'association Club du 3^{ème} Age la Chaumière. Le Club est ouvert tous les mercredis : il vous accueille pour le déjeuner et vous propose des activités l'après-midi. De nombreuses sorties restaurants, visites et autres sont aussi organisées.

Une mimétaine à l'honneur

Line Dance

Après avoir remporté les championnats du monde en 2018, Annie Autran entame une nouvelle saison en catégorie supérieure, où elle arrive 3^{ème} aux Championnats d'Europe en Irlande au mois de mars dernier. Félicitations !



Les bonnes tables de Mimet

Le restaurant du Village, le Grand Puech 8, rue Saint-Sébastien ☎ 04 27 50 23 80

"Le Grand Puech" est ouvert depuis le 1^{er} mai 2019. Mme et M. Basaldella vous proposent une cuisine méditerranéenne simple et locale avec des producteurs locaux.

Michel Basaldella a grandi en Italie. Dès l'âge de 17 ans, après avoir fini l'école professionnelle hôtelière, il a sa première expérience professionnelle au sein du prestigieux Hôtel Danieli à Venise. Il a eu dit-il "le bonheur de travailler à Bahreïn pour La Taverna, à Berlin pour l'Enoteca Il Calice, à Moscou pour le Ristorante da Mario, à Rome pour Crowne Plaza Hôtel Minerva, à Paris pour l'Hôtel Royal Monceau Carpaccio, pour le restaurant La Scala de Saint-Germain-en-Laye, et enfin, pour l'Hôtel Castille en travaillant à côté du grand maître Alain Ducasse". Depuis 2010, il vit en famille à Trets, et a décidé de reprendre le Grand Puech.



Les restaurants des Fabres Face à Intermarché

Le Kohmen lundi au samedi de 18h à 22h

☎ 04 42 66 91 58 www.restaurant-kohmen.com



Le restaurant "Kohmen" vous propose une cuisine japonaise ainsi que la vente au détail de sushis à emporter ou sur place, uniquement sur réservation.

Le Must tous les midis

☎ 04 42 63 77 53



La brasserie "le Must" est ouverte depuis le 1^{er} septembre 2016. M. Dahan vous propose une cuisine traditionnelle avec un plat du jour ou à la carte et, le vendredi, il vous propose une spécialité de poisson.

Le bar-restaurant des Moulrières, le Germinal

Route de Puits Gérard - RD 58

☎ 06 13 58 09 26 ou ☎ 06 79 99 13 03

Le Bar-Restaurant le Germinal vous propose une cuisine traditionnelle avec un plat du jour ou à la carte. Céline, Franck et Pascal vous accueillent tous les jours pour le déjeuner.



Dégâts occasionnés par les sangliers

Les propriétaires de Mimet sont de plus en plus nombreux à se plaindre des accidents et des incidents dûs aux sangliers. Cet animal, bien que très respectable, à la fertilité intense, est la cause d'accidents routiers notamment sur la RD8 à hauteur des Saougeonnes, il dégrade des propriétés et peut même s'avérer dangereux avant le sevrage des marcassins...



En raison d'une forte population de sangliers "*Singularis porcus*" dans le Massif de l'Etoile et, suite à de nombreuses plaintes de Mimétains signalant des problèmes avec des sangliers (danger pour la sécurité routière, dégâts dans les propriétés privées, agressivité en période d'allaitement,...), il est malheureusement indispensable de mettre en place des opérations de régulation.

Ainsi, à l'heure actuelle, pour cette saison, 62 sangliers ont été abattus (37 en battue administrative et 25 en chasse individuelle). La dernière battue administrative à Mimet s'est déroulée le 28 avril 2018.

La décision de procéder à ces battues administratives appartenant à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, M. le Maire a sollicité la Direction Départementale des

Territoires afin qu'un Lieutenant de Louveterie intervienne pour effectuer des tirs de régulation et qu'une nouvelle battue soit organisée.

Si des sangliers vous ont occasionné des dégâts, vous pouvez télécharger le constat de prédation ou le récupérer en Mairie. Ce constat est à compléter et à renvoyer à la Mairie à l'adresse suivante :

Mairie de Mimet

Place de la Mairie - 13105 Mimet

ou par mail : mimet.mairie@wanadoo.fr

Dès réception de votre constat de prédation complété, celui-ci sera transmis à la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône.



Mimet Propre

La Commune de Mimet c'est 1 875 hectares dont les $\frac{3}{4}$ sont boisés et 72 kms de chemins. Nous faisons tout notre possible pour maintenir la commune en bon état de propreté.

Devant l'incivilité de certains, nous avons été contraints de créer un service "Mimet Propre" pour nettoyer les abords des containers de tri sélectif.

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont strictement interdits. Vous trouverez à différents points de la commune des containers de tri sélectif prévus à cet effet qui nous assurent une bonne propreté de la Commune.



Mimet a de la mémoire

C'est sous un ciel pluvieux que l'équipe municipale a rendu hommage, le 24 avril dernier, aux victimes du génocide arménien. Parce que le passé fonde notre présent et notre avenir, l'histoire n'est jamais oubliée à Mimet. Pour que les horreurs du passé ne se reproduisent plus, il est de notre devoir de perpétuer le devoir de mémoire.

24 avril 2019 ■ Cérémonie de commémoration du génocide arménien

A Mimet nos traditions et notre histoire sont mises à l'honneur !

Un hommage émouvant a été rendu le 8 mai dernier en souvenir de la victoire de 1945. Une occasion pour saluer et rappeler aux anciens comme aux plus jeunes, le courage des Français qui se sont battus, et pour certains, ont payé de leur vie, notre liberté et notre identité d'aujourd'hui.

Qu'il s'agisse de l'armée française, de la résistance ou des alliés, nous les honorons lors des commémorations patriotiques. Sur la plus haute place des Bouches-du-Rhône, il est de notre devoir d'honorer au mieux leur mémoire et leurs sacrifices, à nous de défendre nos valeurs et nos symboles républicains qui fondent aujourd'hui, notre identité et notre appartenance républicaine.

8 mai 2019

Commémoration du 8 mai 1945



Nos Patrimoines sont toujours préservés et valorisés

C'est avec des repères et des sensations que nous développons à Mimet une étrange maladie : celle de l'amour d'une terre. Ainsi, on peut renforcer nos connaissances de la Commune et ressentir de nouvelles émotions pour les transmettre à nos enfants. C'est pour ces simples raisons que nous avons voulu créer ces plaques historiques.

patrimoine



n° 173

30



Pour identifier les sites et monuments historiques de Mimet, ce village haut perché abrité du Grand Puech qui domine la grande métropole, nous avons créé quelques repères. Après les pierres gravées aux Moulières et aux Fabres, après quelques plaques commémoratives, après quelques dates inscrites sur les bâtiments créés ou rénovés, nous avons poursuivi le jalonnement de l'histoire de Mimet par des plaques en bronze coulé. Elles sont uniques. Elles estampillent les empreintes du temps.





"Ce sont de véritables sceaux qui jalonnent des balades historiques au cours desquelles on peut découvrir toutes les richesses de Mimet. Notre ambition est modeste, nous voulons simplement communiquer notre foi en notre Terre de Mimet !" GC

Les 15 plaques ont été conçues à Mimet et réalisées dans une fonderie spécialisée d'Alsace. Chacune a coûté 792 euros TTC, elles mesurent 420 cm x 297 cm. Désormais, elles balisent l'histoire de notre commune. D'autres plaques sont en cours de conception à la Mairie, les maquettes seront envoyées en Alsace, pour être fondues. Elles seront ensuite posées par les Services Techniques de la Commune.

Ces plaques, ces inscriptions coulées dans le bronze, sont des invitations à la découverte. Bientôt nous donnerons d'autres précisions par la pose de "photographies pour que les Mimétains, nés à Mimet, les nouveaux arrivants ou les voyageurs, puissent faire un pèlerinage fécond en émotions"...



NDLR : Dans de très nombreuses communes, on trouve sur des bâtiments communaux des plaques qui marquent le jour de leur inauguration et qui mentionnent toujours les noms, prénom et titre du maire en fonction lors de l'inauguration. A Mimet, de nombreux bâtiments ont été inaugurés depuis 2001 (Grande Salle, Crèche, ...) mais aucune plaque ne mentionne le nom du Maire de Mimet en fonction...

Vous souvenez-vous ?



Quelques flash-back dans le passé de Mimet

"Une image vaut mille mots" disait Confucius ; plutôt que des blabla et des intox, voici des preuves par l'image...



Il a toujours fait bon vivre à Mimet... Nos anciens ne s'y sont pas trompés... On reconnaît Mimi, Moréni et d'autres figures mimétaines sur la Place de La Poste. L'identité mimétaine n'a pas été perdue et nous nous battons pour la conserver !

Du travail, de la volonté, des dettes municipales remboursées, des impôts communaux qui n'augmentent pas et un budget assaini suite à une gestion rigoureuse de l'argent public ont permis de réhabiliter et entretenir les chaussées du village, trop longtemps délaissées par l'équipe municipale précédente. Il est de notre devoir de transmettre le patrimoine de nos anciens en bon état, et si possible, de l'améliorer. Nous ne sommes que les dépositaires des valeurs de Mimet.

"N'ayons pas la mémoire courte ! Souvenez-vous de l'état de la commune en 2001..." Bernard Montagna, adjoint.



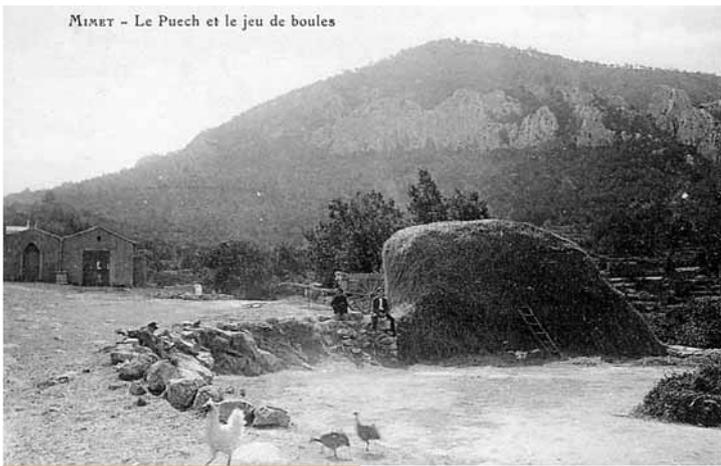
La rue Mistral



"C'est parce que nous aimons Mimet que nous souhaitons préserver le village" Corinne Centaro, 1^{ère} adjointe

La voiture postale au début du siècle dernier





La Tour au siècle dernier



Après 29 ans de location, le terrain du jeu d'enfant a enfin pu être acheté par la Mairie.

aujourd'hui

Concilier la difficile équation de moderniser la Commune tout en préservant son cachet et son histoire, c'est une mission poursuivie par notre équipe municipale d'Intérêt Communal qui met tout en œuvre pour que le charme de Mimet et son environnement exceptionnel soient conservés.



La Tour en 1965



La Tour en 2001



La déviation de la Tour aujourd'hui

travaux



n° 173

33

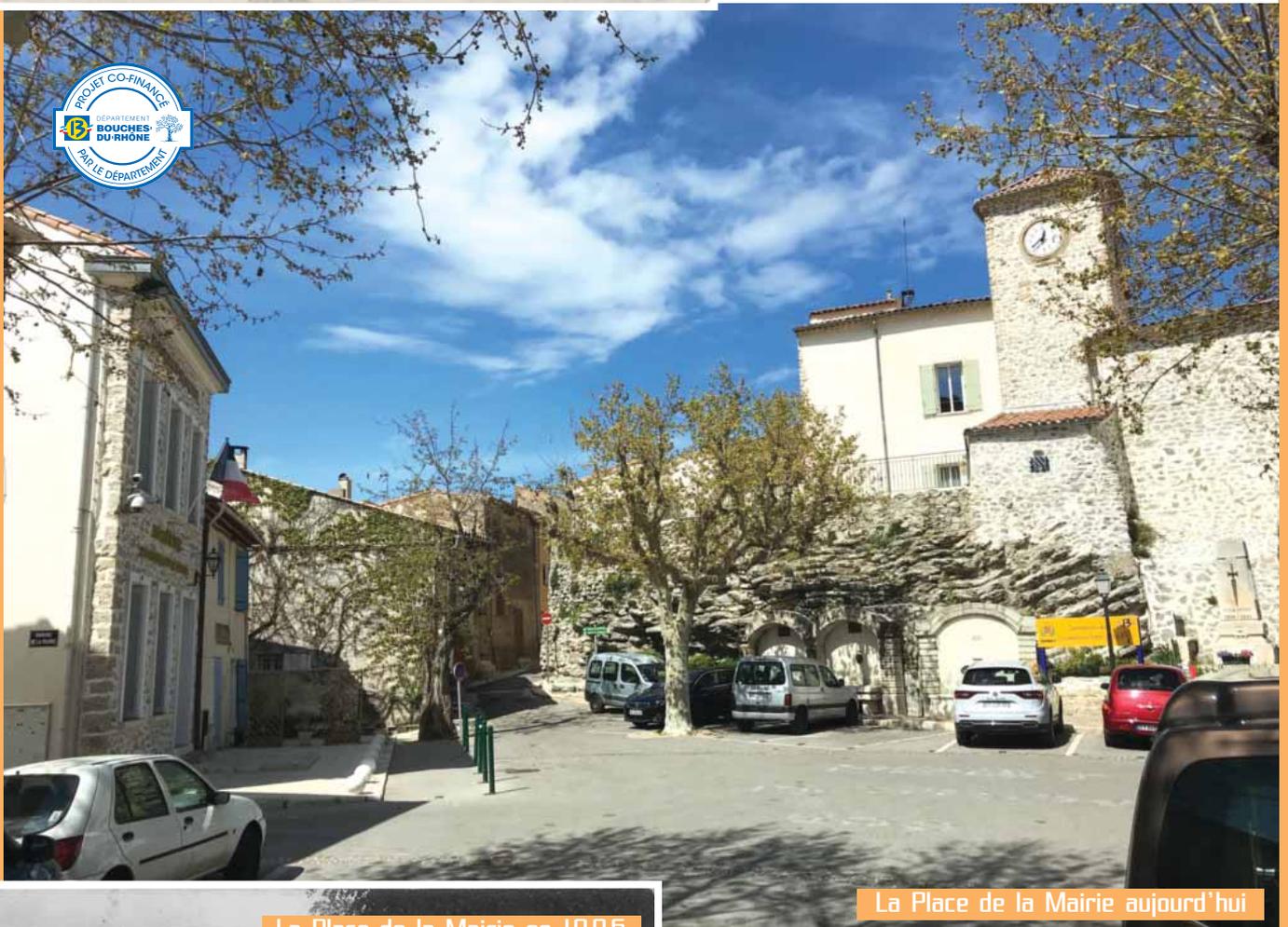




La Mairie en 1906



Réfection de la façade en 2016



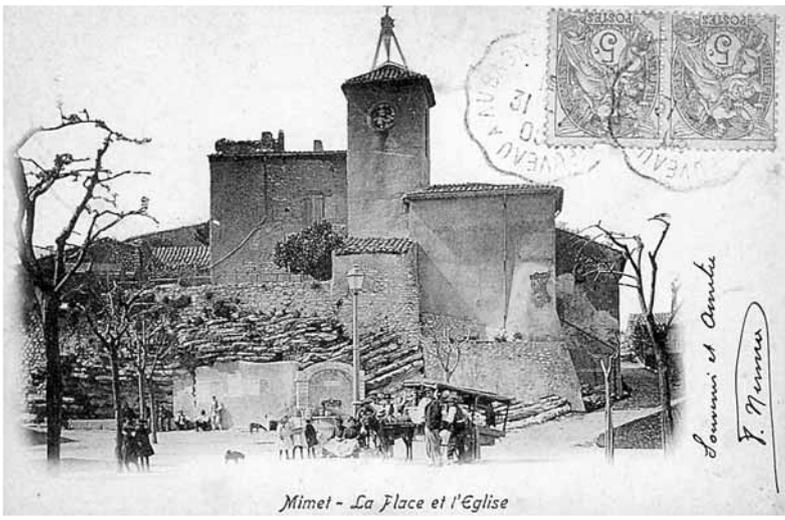
La Place de la Mairie aujourd'hui



La Place de la Mairie en 1906



La Place de la Mairie en 2003



Mimet - La Place et l'Eglise



La place et l'église en 2015

Aujourd'hui, le village retrouve son histoire avec une église rénovée, une ancienne mairie restaurée et une place de village enracinée dans son passé.



travaux



n° 173

35



Ce mur affreux et ces ronds de platanes ornaient la place de la Mairie en 2001. Aujourd'hui, le mur a été remplacé par deux arcades en pierres taillées et les troncs des platanes sont cerclés de pavés. C'est plus respectueux du passé.

La Place de la Mairie en 2001



Construction des arcades en 2013

Le carrefour dangereux d'Intermarché en 2001



Le carrefour d'Intermarché en 2017



Puits Gérard, les Fabres

travaux



n° 173

36

Notre Commune doit être fière de son passé minier et du travail des hommes qui, chaque jour, descendaient dans les entrailles de Mimet. Cet héritage qui nous été transmis ne doit pas être dilapidé, mais au contraire, sauvegardé et mis en valeur pour les jeunes et les futures générations. Il est de notre devoir de respecter le passé afin de mieux ancrer Mimet dans la modernité.



Soyons fiers de notre passé !

"Mimet est une terre de charbon enfoui sous nos pieds depuis 76 millions d'années. A Mimet on a souvent déchiré la peau de la terre pour lui prendre son charbon. Dans les mines de Mimet et du Bassin, la terre se défendait de ceux qui lui creusaient les veines pour gagner leur vie. Aux Moulières, aux Fabres, à La Diote, au centre du village, il y a toujours quelqu'un qui a été mineur, fils de mineur ou voisin de mineur. La Mine est partout à Mimet" GC

Le champ des Vignes des Fabres en 1978



Photo Sandini



aujourd'hui



Le carrefour d'Intermarché en 2001



Le rond-point d'Intermarché aujourd'hui



L'entrée de Puits Gérard en 2001



L'entrée de Puits Gérard en 2008

travaux
info
n° 173

37



L'entrée de Puits Gérard aujourd'hui

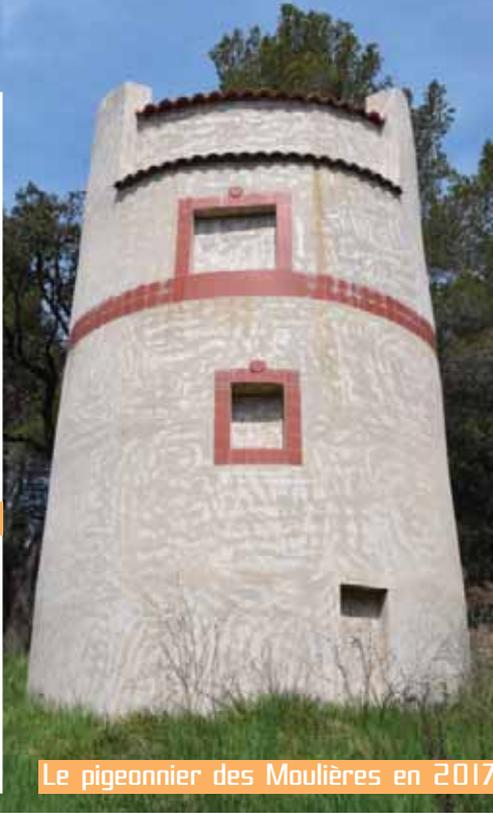




Le pigeonnier des Moulières en 2001



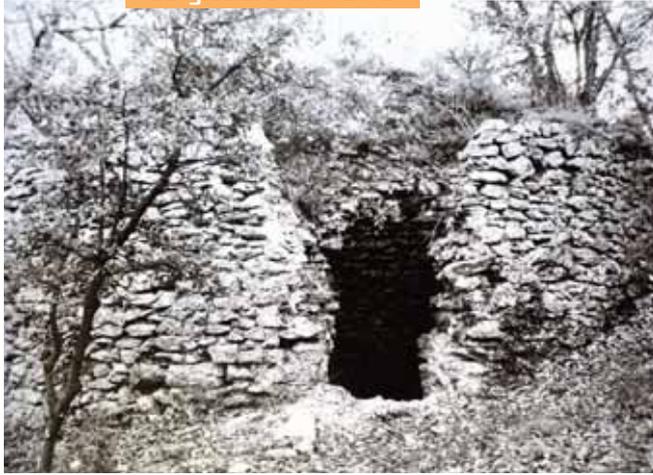
Le pigeonnier des Moulières en 2017



En plus de son environnement exceptionnel, Mimet est riche d'un patrimoine qui a fait sa renommée, notamment la glacière qui desservait au XVIII^{ème} siècle, la glace de rafraîchissement pour Marseille et les environs. Sauver ces vestiges du passé qui ont forgé l'identité de Mimet, a été amorcé par l'équipe d'Albert Gauche. L'équipe municipale actuelle d'Intérêt Communal a mis en place un véritable plan de sauvegarde du patrimoine mimétain pour le transmettre intact aux générations futures.

Notre priorité : sauvegarder notre patrimoine

La glacière en 1978

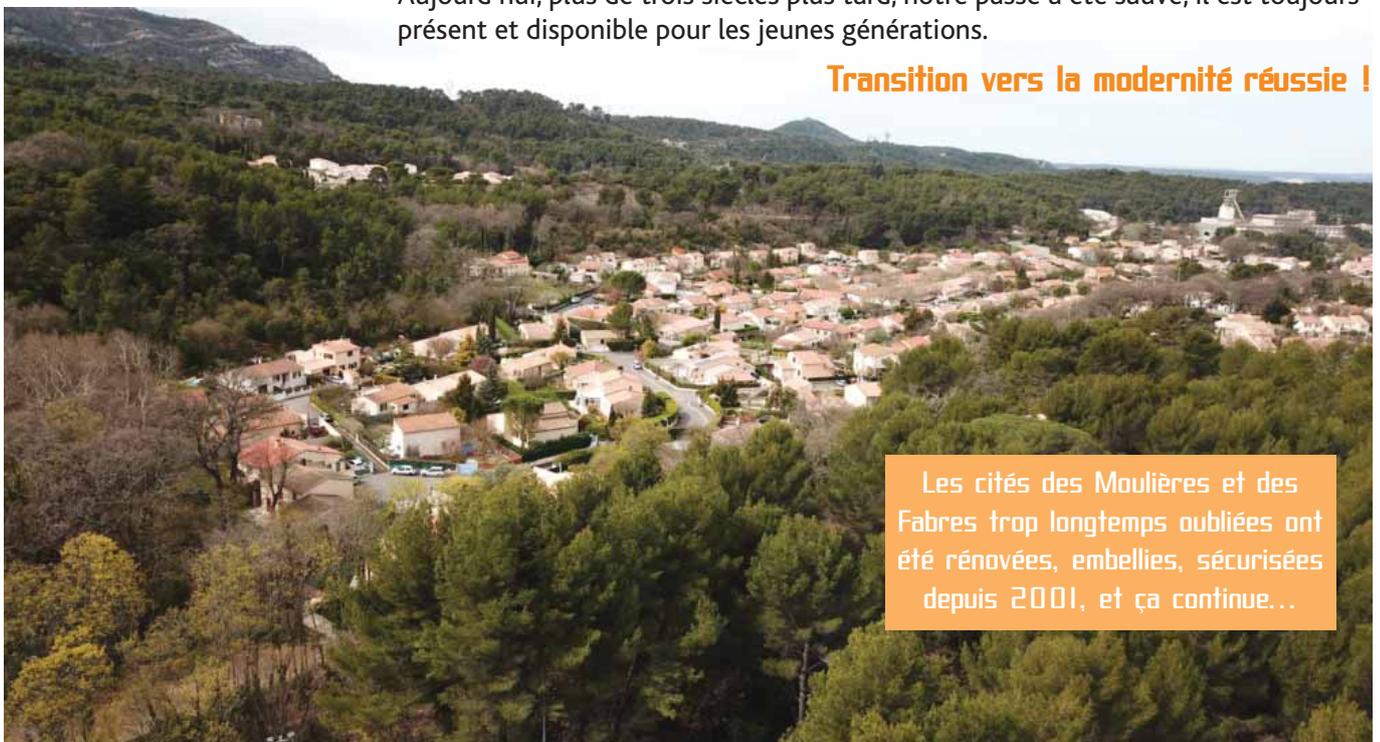


La glacière aujourd'hui



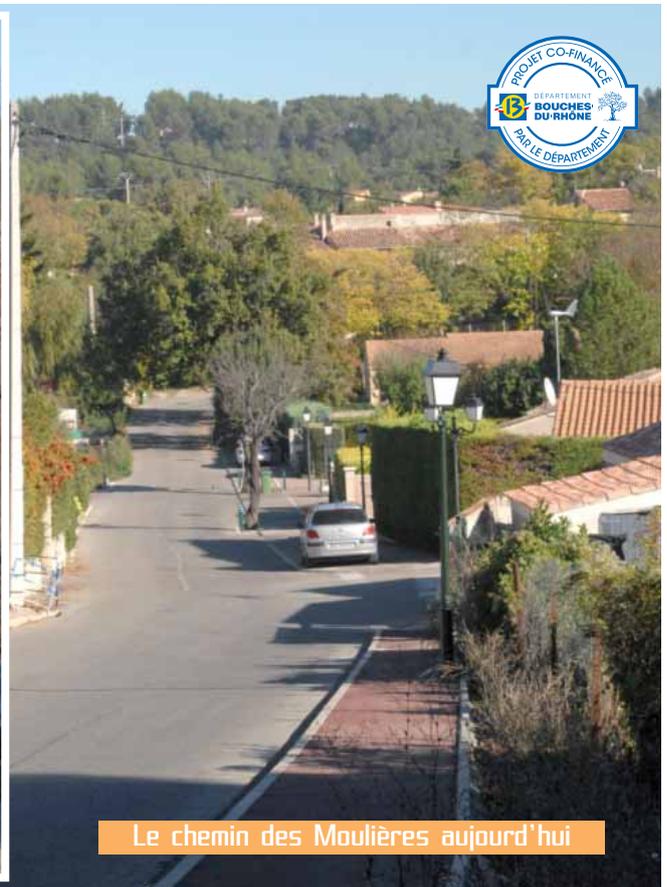
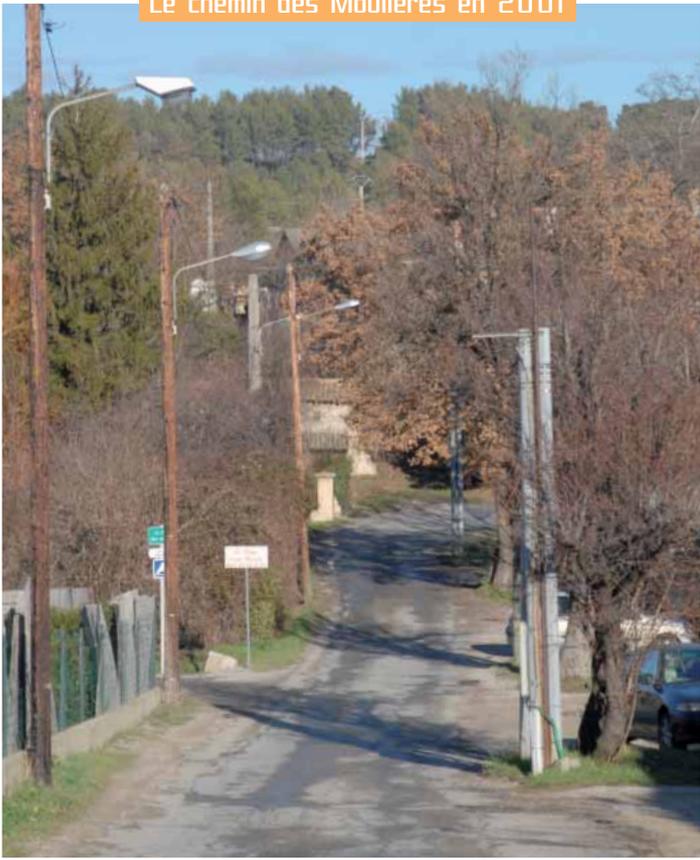
Aujourd'hui, plus de trois siècles plus tard, notre passé a été sauvé, il est toujours présent et disponible pour les jeunes générations.

Transition vers la modernité réussie !



Les cités des Moulières et des Fabres trop longtemps oubliées ont été rénovées, embellies, sécurisées depuis 2001, et ça continue...

Le chemin des Moulières en 2001



Le chemin des Moulières aujourd'hui

La réhabilitation du patrimoine de Mimet passe aussi par la mise en valeur de la Commune ; enfouissement des réseaux, création de trottoirs pour la sécurité, pose de lampadaires et modernisation de l'éclairage écologique public, embellissement des quartiers... à chaque fois que nous entreprenons des travaux, nous mettons tout en œuvre pour protéger la nature, moderniser et embellir Mimet afin de vous offrir le meilleur cadre de vie possible. Mais il faut aussi être réaliste, Mimet, comme Rome "ne peut pas se faire en un jour". Avec 1800 hectares de superficie et 72 km de voirie municipale, nous ne pouvons pas tout réaliser et tout de suite, avec des impôts locaux constants.

La rue des Magnolias en 2001



La rue des Magnolias aujourd'hui



Aux Moulières-Fabres des HLM étaient prévus sur ce terrain en 1999...



En 2001, ce projet a été retiré et en 2015, un parc floral a été créé



A Mimet, pas de HLM !

Du logement social, oui, mais à notre façon !

Vous avez certainement remarqué que Mimet est la seule commune du bassin à ne pas avoir construit d'immeuble. Ce n'est pas une conséquence, c'est une volonté ! *"Lorsque l'on regarde Simiane qui construit des immeubles à étages qui surplombent des trottoirs, lorsque l'on voit Gardanne qui vient d'étouffer l'atelier de campagne du Maître Cézanne au profit du béton, lorsque Gréasque métamorphose son village en une suite d'immeubles et que Saint-Savournin grossit aussi en hauteur, on peut se féliciter qu'à Mimet aucun immeuble n'ai été construit depuis 2001. C'est la seule commune du bassin qui maintient cette politique".*
Anne Kessas, adjointe.

Les 2 logements sociaux "Révelli" aux Moulières, c'est notre conception des HLM...



travaux



n° 173

40

La Poste avant, qui devait fermer



2 logements sociaux ont été créés, à La Poste



Aujourd'hui, la Poste rénovée et toujours ouverte !

Le cabanon Chourreau en 2001



L'entrée du village présente mieux...!



aujourd'hui

Le 14 de la Place du Village en 2001



Effectivement aucun immeuble HLM n'a été construit à Mimet par l'équipe municipale actuelle. Aucun projet de logements locatifs sociaux en ZAC n'a été prévu à Mimet par l'équipe majoritaire actuelle.

La loi Gaysot (ministre communiste) et la loi punitive Duflot (ministre écologiste) imposent à Mimet de construire 367 HLM. Nous ne pouvons pas faire face à l'arrivée de 367 familles supplémentaires qui augmenteraient la population de plus de 1000 habitants supplémentaires !

Il faudrait construire une école et une crèche et augmenter les services (cantines, bibliothèque, centre aéré, etc). La mairie de Mimet n'a pas les moyens d'accueillir 1000 habitants supplémentaires.

"La municipalité tient le coup : malgré les fortes pénalités qui ne cessent d'être infligées à la Mairie par l'Etat (200 000 € en 2019) les impôts communaux n'augmentent pas. Mimétains soutenez le maire !"

Muriel Sassi, adjointe

Le logement rue Mistral au village en 2001



Mimet mérite mieux que des immeubles bétonnés. La position de l'équipe majoritaire d'Intérêt Communal n'a jamais changé et elle continuera à refuser les 367 logements sociaux que l'Etat lui impose. **"Nous construirons des logements sociaux mais, à notre rythme, selon nos besoins, et pas en fonction des besoins de Marseille, et nous les intégrerons à notre environnement de village"** Lordine Belarbi, adjoint.

Plutôt que de construire à tout prix et à n'importe quel prix, l'équipe municipale a sa propre conception du logement social : elle préfère créer des logements en petites unités, réhabiliter de l'ancien et conserver ainsi, l'esprit du village. A vous de juger de nos réalisations... Parce que Mimet mérite le meilleur, l'équipe municipale travaille pour le lui offrir !

"L'opposition municipale, favorable à la Métropole de Marseille, veut construire des HLM à Mimet. Je ne peux pas être en accord avec cette idéologie ravageuse de Monsieur Busca, chef de l'opposition et de Madame Colombani, ancien agent CGT de la Mairie, tous deux délégués de la France Insoumise, car Mimet n'est pas en capacité de construire 367 logements sociaux pour respecter la loi. C'est une commune de moyenne montagne, très peu desservie par les transports en commun, avec plus de 90% de son territoire urbain en risque d'incendie, ou en risque minier et inondable. J'ai demandé à M. le Préfet d'exonérer la commune de ce carcan législatif, car nous ne pouvons pas accueillir 1000 habitants supplémentaires sans mettre en péril notre environnement, nos finances et notre quiétude. Mais l'opposition n'a de cesse d'écrire au Sous-Préfet pour me contredire..."

Le Maire, Georges Cristiani

Et nous avons encore des projets



Tout pour nos écoliers



Des nouveaux jeux à la Maternelle



Les jeux d'enfants de la maternelle ont été changés. Les petits ne s'en plaignent pas et s'en donnent à cœur joie au moment des récréations et du temps cantine

travaux



42



"Patience, mais avec convictions, nous améliorons les écoles communales"

L'équipe municipale rénove et améliore les infrastructures de Mimet chaque fois que cela est possible. Le domaine de Fontbelle, qui abrite le centre aéré de nos petits Mimétains est toujours au centre de nos préoccupations.



Le cadre de vie et la sécurité des habitants : une priorité pour l'équipe municipale d'Intérêt Communal !



Par principe de précaution, la réfection de la toiture de Fontbelle se poursuit. Nos graines d'espoir pourront jouer sous la toiture entièrement rénovée du Centre de Fontbelle.

Le cadre de vie de nos écoliers est soigné !



Pose de films au réfectoire des Moulières



Pose de films dans les écoles

Tout pour nos enfants

Tout au long de l'année, les Services Techniques de la Mairie interviennent sans relâche pour créer les meilleures conditions d'accueil de nos enfants dans les écoles. Toutes les réformes scolaires qui s'empilent et qui se bousculent au gré des changements de Ministres de l'Education ne viendront jamais à bout de la détermination du maire et des élus de Mimet pour toujours améliorer les 3 écoles communales. N'en déplaise à 2 ou 3 parents d'élèves politicards et à une grand-mère aigrie qui ne cessent de critiquer la gestion municipale, la très grande majorité des parents d'élèves apprécie les bonnes conditions d'éducation des enfants

de Mimet. Il suffit pour s'en convaincre d'aller voir du côté de Marseille (ou d'ailleurs...) l'état de certaines écoles communales...

A Mimet, qu'il s'agisse du transport scolaire gratuit, de la bonne qualité de la restauration scolaire familiale, de l'état des cours, des classes ou du mobilier, chacun peut vérifier que la Mairie est très attentive à la vie scolaire.

Alors que la Mairie doit tout payer pour les 3 écoles communales (excepté le salaire des enseignants) les élus municipaux sont très soucieux du quotidien des élèves.

"Rénover le mini stade Révelli, une demande satisfaite..."



En 2019, la Mairie a rénové totalement le Stade Révelli pour les Jeunes et les Ecoliers des Moulières. Mais un mois après, le City Stade et son revêtement synthétique ont été vandalisés par un ou plusieurs délinquants. Une enquête est en cours. Si vous êtes témoin de ces actes de vandalisme, merci de le signaler au 04 42 12 62 42 ou à mimet.mairie@wanadoo.fr



Pourquoi détériorer les équipements plutôt qu'en profiter pour passer un bon moment...

La Mairie valorise son patrimoine et ses infrastructures, notamment sportives pour le plus grand plaisir des jeunes amateurs de football. Malheureusement il est à déplorer l'incivisme de certains qui n'ont pas hésité à vandaliser ce lieu, pourtant source de bien-être et très apprécié par les jeunes. N'hésitez pas à dénoncer auprès de la Mairie ou des services de gendarmerie de tels comportements nuisibles pour notre Commune.



travaux



n° 173

43



Aménagement paysager du Rond Point Bastide Neuve



Travaux à Puits Gérard

Les travaux de création de locaux communaux à Puits Gérard ont démarré en prenant toutes les dispositions pour éviter des difficultés juridiques. Les travaux des locaux pour la Police Municipale, pour les professionnels de santé et le CCAS ont été lancés. Nous espérons pouvoir ouvrir les locaux en 2020.





Le chemin du Moulin Rou se dégradait. En partenariat avec Gréasque, des travaux de réfection de chaussée ont été réalisés.

Le chemin du Moulin Rou est mitoyen avec la commune de Gréasque et débouche à la Rabassière à Gardanne. Il est nécessaire, en limite de Mimet, de se concerter avec les communes voisines avant d'entreprendre des travaux de voirie (chemins de la Jacquette et du Gros Vallat en limite de Saint-Savournin, rues des Gentianes et des Jonquilles aux Fabres en limite de Gardanne, Chemin des Jérômes,...).

Au Chemin de la Jacquette, mitoyen de Saint-Savournin, les délais de création des 2 ralentisseurs ont été plus longs pour prendre en compte les caractéristiques de la commune voisine.



A la Diote, le Chemin du Moulin Rou



La Salle des Mariages et des Festivités

La Salle des Mariages et des Festivités apparaît enfin à l'emplacement des anciens tennis vétustes de Château-Bas ! Le bâtiment sort de terre dans le respect de la flore et du boisement, aucun arbre n'a été sacrifié, puisque la salle occupera le même espace que les anciens tennis. Les chênes sont respectés.



MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

PAYS D'AIX



travaux



n° 173

45



Pour la première fois la Mairie de Mimet a présenté un dossier à l'Europe, et celle-ci a décidé de subventionner la Ville de Mimet. Une réussite à mettre au crédit de l'équipe municipale et des services administratifs de la Mairie. C'est une première réussie !

Il est vrai qu'il aura fallu beaucoup de temps et de rigueur pour présenter un bon dossier. C'est avec le Conseil Régional de la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, que le dossier de Mimet a été monté.

Bientôt des bornes wifi extérieures résistantes aux intempéries pourront être installées à Mimet !

Mimet a le privilège de faire partie des 3 500 communes européennes (sur près de 90 000) à bénéficier d'une subvention pour l'installation du wifi sur la commune.

Suite à un appel à candidature en avril 2019 adressé à toutes les communes européennes, soit 89 752 communes, Mimet, grâce à un travail assidu et à des dossiers solidement montés, a réussi à être sélectionnée parmi 25 000 communes d'Europe inscrites !

Cette subvention va permettre l'installation de bornes wifi qui offriront un accès internet aux riverains.

Nous faisons notre possible pour que la fracture numérique ne passe pas par Mimet. Nous voulons qu'Internet soit accessible à tous et nous allons continuer à travailler dans ce sens pour que toute la commune soit équipée. Dans l'attente de la fibre optique qui devrait être opérationnelle sur la commune en 2020, le wifi sera disponible en 2020 dans certains quartiers. Les appels d'offres pour les entreprises sont en cours de lancement.

Très haut débit : le point sur la fibre à Mimet



L'installation du réseau de fibre sur le territoire communal se poursuit. Elle est financée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. L'opérateur SFR a déjà raccordé des foyers au boîtier situé sur le domaine public. Dès fin 2019, la moitié des familles et entreprises mimétaines devraient passer au très haut débit numérique. L'autre moitié sera raccordée avant la fin 2020.

Il appartient à chacun de se rapprocher d'un fournisseur d'accès pour demander son raccordement à la fibre.

N'hésitez pas à aller sur les sites des différents fournisseurs (SFR, Orange, Bouygues, Free,...) ou sur les sites tels que degrouptest, Ariase, ou encore observatoire.francethd afin de connaître votre éligibilité à la fibre.

"Nous sommes des acteurs du développement durable"



L'Eclairage public

Toujours dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, aux Moulières, une partie des lampadaires a été changée par des éclairages LED. Sur la Commune, chaque éclairage public qui tombe en panne est remplacé par des LED. Dans les 3 écoles, l'éclairage des classes a été remplacé par des LED.

Cela permet une économie d'énergie et une lumière naturelle.



Compteurs électriques Linky

Devant l'inquiétude d'une partie de la population, la Commune de Mimet a organisé 2 réunions publiques les 13 septembre et 25 octobre 2018. Puis le Maire a édicté un arrêté interdisant la pose des compteurs linky. M. le Sous-Prefet a exigé le retrait de cet arrêté. Pour éviter une suite juridique coûteuse, les Mimétains participants à ces réunions, ont choisi de demander à M. le Maire de retirer cet arrêté, non sans regret. L'installation des compteurs Linky communicants devrait donc être poursuivie. Cependant, nous vous recommandons d'être vigilant, les installateurs doivent être obligatoirement mandatés par Enedis (EDF). Si vous avez un doute, ne laissez rentrer personne chez vous. N'hésitez pas à contacter la Mairie. Bernard Montagna, Adjoint au Maire

“En mars 2001, en avril 2008 et en mars 2014, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l'information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après des extraits des conseils municipaux. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet”. Le Maire de Mimet.

Le 4 mars 2019

- Pas d'augmentation des taux d'impôts communaux
- Achat du Jeu d'Enfants du Village après 29 ans de location

Georges Cristiani, Maire, propose l'ajout d'un point d'urgence : achat du jeux d'enfants du village, pour ne plus le louer. Ce rajout à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

● Approbation du procès-verbal de la séance du du 21 janvier 2019

Unanimité

● Attribution de subvention à l'Association du 3^{ème} Age

C. Robrieux propose aux membres du Conseil de voter une subvention de 1 200 € à l'Association Mimétaine du 3^{ème} Age.

Unanimité

● Cession gratuite volontaire au profit de la Commune de Mimet – Parcelle BE n° 30:

Le propriétaire du terrain Section BE n°30 propose à la Commune de lui céder gratuitement une parcelle de 100 m², pour permettre l'installation d'ouvrages nécessaires au fonctionnement du service public. Cédric Riedel indique que cette délibération complète celle votée le 4 octobre 2018 qui est retirée. Il propose d'autoriser la cession gratuite

Unanimité

● Signature de conventions de servitude avec Enedis

■ Route du Puits Gérard

Enedis propose la signature d'une convention de servitude avec la Mairie, pour le raccordement au réseau électrique de 2 maisons individuelles sur les parcelles cadastrées section AB n° 377 et 378. Ce raccordement va se réaliser en tréfonds par un fourreau existant, qui part du poste de transformation électrique de Puits Gérard, qui passe sous la voirie de la route départementale. Ces travaux sont à la charge exclusive des propriétaires des maisons individuelles à raccorder. La société Enedis veillera à laisser les parcelles communales AB n° 182 et 375 dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention et avertira préalablement la Municipalité de ses interventions.

La Commune recevra une indemnité de 27 €.

B. Montagna propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de servitude avec Enedis.

Unanimité

■ Chemin du Moulin d'Eau

Dans le cadre de la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation au Chemin du Moulin d'Eau, à La Tour, sur la parcelle cadastrée section AL n°132, la société Enedis propose la signature d'une convention de servitude avec la Mairie, pour démanteler une ligne aérienne basse tension de 60 mètres de longueur et un poteau béton qui surplombent la future construction. Cette ligne aérienne basse tension existante dessert actuellement les habitations situées en face du cimetière de La Tour.

La société Enedis propose à la Mairie, à partir du réseau enterré existant situé à l'intersection entre le Chemin du Moulin d'Eau et du Chemin de la Piboulette, d'ouvrir une tranchée de 43 mètres de longueur sur le Chemin du Moulin d'eau pour dérouler un câble basse tension, et d'installer un poteau bois jumelé sur l'accotement de la voie. Cette solution emprunte le domaine privé de la Commune sur 10 mètres de longueur (PC section AL n° 54 et 95).

Cette solution doit permettre de desservir le cimetière de La Tour et les habitations riveraines. B. Montagna précise que la commune recevra une indemnité de 27 €.

Unanimité

● Participation financière pour les classes de découverte de l'Ecole Communale Maternelle "La Tour"

G. Dalphin propose de subventionner des classes de découverte de l'Ecole Communale Maternelle de la Tour pour des activités "équitation". Les enseignants souhaitent se rendre avec les élèves au Club Hippique "le Nagra" à Trets. Ce projet concerne une classe de découverte soit 40 élèves de grande section : 2 journées de stage, soit 2h d'encadrement réparti en 3 ateliers. Le montant s'élève à 1 368 € pour les 40 enfants concernés.

Unanimité

■ Transformation de l'ancien commerce en bâtiment communal (Ferme de la Tour)

M. Sassi : le domaine « la Ferme de la Tour » qui appartient à la Commune depuis 1925 est composé de plusieurs locaux dont un ancien commerce. Le 25 juillet 2018, le locataire de ce commerce, en liquidation judiciaire, a souhaité résilier le bail commercial conclu avec la Commune. Depuis l'été 2018, la Commune qui a de nouveau, la jouissance de ce local, doit procéder à sa rénovation en raison des dégradations faites par l'ancien locataire.

Dans sa volonté de maintenir en bon état le patrimoine communal, la Commune envisage avec le Conseil Départemental, la transformation de cet ancien commerce. Le coût total des travaux s'élève à 85 538, 25 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 % du coût des travaux plafonné à 85 000 € HT, soit 59 500 €

Unanimité

■ Aménagement d'une piste d'athlétisme aux abords du City Stade des Moulères

Cet espace de loisirs créé en 1985 et rénové en 1998 ne dispose pas de piste circulaire d'athlétisme. La Commune, avec l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, envisage, la création d'une piste d'athlétisme, qui permettra, notamment, aux élèves des écoles communales de pratiquer du sport durant leurs heures d'éducation physique et sportive.

Le coût total des travaux s'élève à 84 281,32 € HT. E. Claudet propose de demander au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 % du coût des travaux plafonné 85 000 € HT, soit 58 997 €.

● Subventions aux Associations

Après examen des demandes de subventions présentées par les Associations de Mimet, et compte tenu des crédits votés au Budget Primitif de l'exercice 2019, C. Robrieux propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition individuelle suivante :

- La Croix Rouge : 500 €

- Amicale des Membres du Comité des Feux de Forêts de Mimet : 8 000 €

Il pourra être demandé la présentation de toutes pièces administratives ou justificatifs comptables concernant l'utilisation de ces subventions communales.

Georges Cristiani, Maire rajoute : *“Je regrette que Monsieur Busca responsable de l'opposition municipale et Madame Colombani membre de la liste de l'opposition, dénigrent les bénévoles de l'Amicale du Comité des Feux de Forêts de Mimet car les bénévoles méritent le respect des élus plutôt que la médisance. Ils transpirent en Été pour surveiller nos forêts et se gèlent l'hiver pour déneiger les Cette personne malveillante cancanne sur internet en discréditant les bénévoles du Comité Feux. Il faut rappeler que Madame Colombani, est un ancien agent fonctionnaire CGT de la Mairie qui a été punie par les anciens maires de Mimet pour incompétence. Elle s'était placée en maladie durant près de 6 ans dès notre élection à la Mairie, dans la période 2001 à 2007. Elle présentait des certificats médicaux. Elle utilisait le système à plein régime pour être payée à temps plein par la Mairie de Mimet. Et elle ose aujourd'hui donner des leçons de vie derrière son écran d'ordinateur !*

Pourtant alors qu'elle était en "maladie", elle se baladait dans la commune en voiture cabriolet pour narguer ses collègues, employées municipales.

Mme Colombani (ex Mme Quarantel) devrait faire preuve de beaucoup de reconnaissance pour les bénévoles du Comité Feux qui surveillent nos forêts l'été lors des canicules pour éviter les départs de feux. Madame Colombani et Monsieur Busca devraient avoir un peu plus de considération pour ces femmes et ces hommes en orange qui déneigent la voirie communale, nuit et jour en période neigeuse, avec les services techniques. Lorsque le gel frappe les nuits d'hiver rigoureux, ce sont ces bénévoles la nuit, lorsque Madame Colombani et Monsieur Busca dorment tranquillement, qui conduisent les sauteurs-déneigeurs de la commune pour sécuriser les routes et les chemins de Mimet. Les bénévoles du Comité Feux permettent aux habitants qui se lèvent tôt de pouvoir rouler sur une voirie la moins dangereuse possible pour aller à leur travail.

A leur demande, j'ai transmis à M. Busca et à Mme Colombani les comptes de l'association du Comité Feux de Mimet et tous les justificatifs comptables qu'ils m'avaient demandés. Aucune plainte, ni remarque ne m'a été transmise, ce qui prouve bien que le Comité Feux est très bien géré. Mais Madame Colombani continue à se cacher derrière son ordinateur pour calomnier les bénévoles respectables qui donnent de leur temps pour les habitants de Mimet et qui gèrent l'association avec rigueur et honnêteté.

Pour marquer votre reconnaissance aux bénévoles du Comité Feux et votre condamnation des propos de cette venimeuse internaute, je vous serais reconnaissant d'accepter ces demandes de subventions".

Unanimité

● Demande de subvention au Conseil Départemental :

■ Travaux d'aménagement pour

l'irrigation du parc de loisirs des Fabres

Le parc de loisirs "Famille Fabre", situé aux Fabres, est un espace vert et de loisirs. Ce parc qui devait être bétonné en 1999 par le PAE des Fabres, est aujourd'hui aménagé en aires de jeux, terrain de sport et un chemin piéton entre les Fabres jusqu'à la Cité Minière des Moulières.

La Commune, avec l'aide du Conseil Départemental, envisage de réaliser des travaux d'irrigation pour relier le réservoir d'eau brute non potable du Quartier des Fabres d'une capacité de 500 m³ au parc de loisir "Famille Fabre".

C. Riedel indique que le coût total des travaux s'élève à 83 905 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 % du coût des travaux plafonné à 85 000 € HT, soit 58 733 € ;

Georges Cristiani, Maire : "ce terrain était voué à la construction d'HLM dans le fameux Plan d'Aménagement d'Ensemble des Fabres (PAE) décidé par l'ancienne municipalité en 1999. Ce PAE avait été monté par l'agent responsable de l'urbanisme (aujourd'hui retraitée et membre de l'opposition), un promoteur immobilier (qui doit toujours de l'argent à la commune) et les élus de l'époque. Ce projet avait plombé les finances communales. En 2001, après notre élection, pour protéger nos finances, nos impôts et notre environnement, nous avons annulé ce projet au profit d'un parc de jeux et de parcs floraux. C'est désormais un poumon vert et un cheminement piétons qui permet de relier les Moulières aux Fabres qu'il faut valoriser. Je vous serais reconnaissant de voter favorablement pour le projet de valorisation du parc de loisirs des Fabres que Monsieur Riedel vous propose. Ainsi nous clôturerons définitivement le projet de construction de HLM qui aurait déséquilibré nos finances et détruit notre environnement. "

Unanimité

■ Renforcement de l'éclairage public du Carrefour du Poteau jusqu'au Hameau des Rampauds

B. Montagna présente ce dossier : depuis 2001, malgré que certaines parties de la voirie publique aient été modernisées, d'autres tronçons nécessitent, pour des raisons de sécurité, un éclairage adapté.

Ainsi, sur les portions de la Route Départementale 7, situées entre le Carrefour du Poteau et le Hameau des Rampauds, l'éclairage est très ancien et insuffisant, ce qui pose des problèmes de fiabilité et de sécurité. Avec l'aide du Conseil Départemental, nous devons moderniser l'éclairage public par la technologie LED sur les portions de la Route Départementale 7 situées entre le Carrefour du Poteau et le Hameau des Rampauds. Le coût total des travaux s'élève à 81 405 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention à hauteur de 70 % du coût des travaux plafonné à 85 000 € HT, soit 56 983 €.

21 pour et 2 abstentions

● Demande de subvention au Conseil Départemental pour la création de locaux aux Fabres : police municipale, services à la personne, professionnels de santé,...

La population de Mimet est répartie entre les 2 pôles du Centre ancien et des Cités minières des Fabres et des Moulières. Plusieurs hameaux présentent une urbanisation diffuse. Les Cités Minières des Fabres et des Moulières, situées à la jonction communale de Gardanne, ont été construites après la Seconde Guerre Mondiale par les Charbonnages de France. Elles comprenaient 250 logements sociaux miniers appartenant aux HBCM.

Après plus de 150 années d'exploitation, l'activité minière a pris brutalement fin en 2003. Cet arrêt de l'activité minière a eu de lourdes conséquences pour Mimet et particulièrement dans les quartiers des Fabres et des Moulières qui sont, depuis cette date, confrontés à des difficultés que la Municipalité a pris en compte. La municipalité a revitalisé, rénové et sécurisé les deux cités. Il a été décidé de créer de nouveaux locaux qui proposeront des services (police municipale, services à la personne, professionnels de santé,...).

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local et de l'aide au développement de la Provence Rurale, ce projet, chiffré à 1 200 480 € HT, a fait l'objet de 2 demandes de subventions réparties sur deux ans. Pour l'année 2018, le montant des travaux HT s'élève à 609 660 € et pour l'année 2019, il s'élève à 590 820 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : une subvention à hauteur de 50 % du coût des travaux plafonné à 600 000 € HT, soit 295 410 € et dans le cadre de l'Aide au développement de la Provence Rurale, une subvention de 118 164 €.

Unanimité

● Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'équipement numérique des Ecoles Communales Élémentaires de la Tour et des Moulières.

G. Dalfin propose la fourniture de tablettes numériques pour les CM2 des 2 écoles communales. Ces dispositifs informatiques, aux vertus pédagogiques, sont des outils innovants qui font entrer les nouvelles technologies au cœur de l'enseignement. Le coût total s'élève à 34 060 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 60 % du coût, soit 20 436 €.

Unanimité

Georges Cristiani, Maire rajoute : "Je tiens à remercier Madame Martine Vassal, qui assure la présidence du Conseil Départemental. Elle prodigue des soutiens à notre commune qui doivent être connus par la population de Mimet. Madame Vassal, ne se préoccupe pas de la couleur politique des Maires, son objectif est identique au notre : faire du département et des 119 communes le meilleur des territoires français où il fait bon vivre et travailler. Je vous demande de manifester votre reconnaissance à Madame Vassal. Elle sait donner instruction à son cabinet et à ses services pour qu'ils soient très attentifs à notre commune. Je tiens donc à remercier également les membres de son cabinet, particulièrement dévoués pour Mimet et l'équipe administrative des Services de la Vie Locale qui font preuve d'une très grande compétence. Le Cabinet et les Services se rendent régulièrement en mairie de Mimet pour travailler concrètement avec nous. remercions Martine Vassal, son cabinet et ses services !

● Marchés pour la construction des locaux aux Fabres

M. Sassi présente le dossier de marché qui est tenu, en toute transparence, à la disposition des élus et du public présent, dans la salle du Conseil. La Mairie de Mimet a lancé, le 21 décembre 2018, un marché portant sur la construction de locaux pour la police municipale et des services à la personne (seniors, professionnels de santé ...) aux Fabres. Le marché est composé de 11 lots.

M. Sassi propose d'attribuer les lots 1,2,3,4,5,6F1,6F2, 7,8,9 et 10 et d'accepter la parution d'un nouvel avis de marché (procédure adaptée) pour le lot 11 chauffage, ventilation, plomberie et sanitaire.

Unanimité

NDLR : le marché est tenu à la disposition des administrés qui souhaitent le consulter

● Expression des groupes politiques dans le journal d'informations municipal

Chaque groupe politique dispose d'un espace identique de libre expression dans le bulletin municipal de la Commune "Mimet Informations". Le total de l'expression de chaque groupe politique ne peut pas excéder une page. Les textes sont publiés tels qu'ils sont présentés à la Mairie par chaque groupe sans aucune correction ni modification. Les textes peuvent être présentés dès la parution du bulletin municipal précédent. Le délai de communication de ce texte ne peut pas excéder 80 jours après la parution du bulletin municipal précédent.

Georges Cristiani, Maire *"L'opposition municipale a 80 jours pour transmettre ses textes" afin qu'ils soient publiés dans le bulletin municipal.*

Unanimité

● Retrait de la délibération n°2018/72 du 4 octobre 2018

Par délibération du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a instauré une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. Cette nouvelle taxe de séjour métropolitaine s'applique à Mimet depuis le 1er janvier 2019, malgré que le Conseil Municipal s'y soit opposé par délibération n°2018/72 du 4 octobre 2018. Par courrier du 15 novembre 2018, M. le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence invite la Commune à retirer cette délibération au motif que "la taxe de séjour métropolitaine s'appliquera de facto sur le territoire de la Commune".

G. Cristiani, Maire propose aux membres du Conseil Municipal à la demande de Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence de retirer la délibération n°2018/72 du 4 octobre 2018 et précise :

"il n'y a jamais eu de Taxe de Séjour à Mimet. Nous nous étions donc opposés à son instauration par la Métropole le 4 octobre dernier. Monsieur le Sous-Préfet demande le retrait de notre délibération. Comme nous n'avons pas envie d'être condamnés par le Tribunal Administratif, ni de vexer Monsieur le Sous-Préfet, je vous propose de retirer cette délibération. Il faut savoir que nous avons fait une simulation pour connaître le montant de

cette taxe si nous l'avions instaurée, elle aurait rapporté environ 7 000 € par an à la commune. La Métropole n'a pas la même logique que nous. Désormais la taxe de séjour est donc instaurée sur Mimet. L'argent sera encaissé par les hôteliers qui devront la reverser à la Métropole"

Unanimité

● Débat avec la population Mimétaine dans le cadre du Grand Débat National

Nous vous mis à la disposition des Mimétains, depuis le 18 décembre 2018, deux cahiers de doléances, l'un à la Mairie centrale, l'autre à la Mairie Annexe des Moulières ;

Vu la lettre de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, adressée aux Français en date du 13 janvier 2019 ;

Vu le décret n°2019-23 du 14 janvier 2019 instituant une mission d'organisation et de coordination du grand débat national ;

Considérant que les cahiers de doléances permettent de recueillir les demandes, remarques, suggestions, propositions et revendications des Mimétains afin de les transmettre par la suite à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Considérant qu'à l'initiative de Monsieur le Président de la République, un Grand Débat National a débuté le 15 janvier 2019 et devrait se poursuivre jusqu'au 15 mars 2019 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter que la Commune de Mimet mette à la disposition du public une salle afin que les Mimétains puissent contribuer au débat national, le 12 février 2019 à la Salle des Fêtes.

Unanimité

● Achat du jeu d'enfants du village

Monsieur le Maire indique que nous venons d'avoir un accord pour acheter l'aire de jeux d'enfants du Village, après plusieurs années de négociation. Il rappelle que le terrain est loué à la commune depuis 1990 à 1980 euros par an et que l'aire de jeux "Deleuil" a été aménagée par la Municipalité Albert Gauche.

Georges Cristiani : *"j'estime qu'il est de notre devoir de ne pas rater cette proposition qui vient tout juste de nous arriver après plusieurs années de négociations. C'est une occasion à ne pas manquer pour fixer définitivement la vocation de loisirs de ce terrain qui est en zone U. C'est pour cette raison que je vous ai proposé de rajouter ce dossier à l'ordre du jour de notre conseil d'aujourd'hui. Cette aire des jeux d'enfants du Village est très fréquentée. De nombreux parents apprécient cet espace de loisirs, ensoleillé, protégé et au panorama incomparable. Les propriétaires, que je remercie vivement, proposent à la Commune de le céder au prix de 50 000 €, c'est un terrain qui a beaucoup plus de valeur puisqu'il se situe en zone U constructible"*.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'achat du jardin d'enfants du Village



Georges Cristiani, Maire *"j'espère que les générations futures profiteront encore longtemps de cet espace communal pour leurs enfants et qu'une nouvelle équipe municipale ne construira pas des logements à la place de ces jeux d'enfants"*.

Unanimité

■ Compteurs Linky

Comme vous le savez, Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence a demandé de procéder au retrait de mon arrêté du 30 octobre 2018 relatif aux compteurs Linky, sous peine d'un recours contentieux de la part de l'Etat devant le Tribunal Administratif. La problématique des compteurs Linky a mobilisé 131 habitants de Mimet (soit 2,7 % de la population de Mimet). Le 11 janvier dernier, par courrier, j'invitais les Mimétains, qui s'étaient manifestés à ce sujet, à me donner leur avis sur le retrait ou le maintien de cet arrêté.

Sur 131 personnes destinataires de mon courrier, 31 personnes ont à ce jour répondu : 21 familles souhaitent le retrait de l'arrêté, 5 sont contre et 5 s'abstiennent.

Au vu de ces éléments et considérant que seulement 31 personnes ont répondu, je vous informe que je procède au retrait de cet arrêté.

■ Cahiers de doléances

Les cahiers de doléances, mis à la disposition des Mimétains depuis le 18 décembre 2018, à la Mairie et à la Mairie-Annexe des Moulières, ont été transmis le 21 février par courrier et par mail à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (pref-granddebat@bouches-du-rhone.gouv.fr) ainsi qu'à la Mission Grand Débat National (BP 73326 Paris Cedex 07 / cahierscitoyens@granddebat.fr).

■ J'accède avec plaisir à la demande de Mme Fanny Sansone pour être membre du groupe majoritaire de l'Intérêt Communal.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Lundi 4 mars 2019 à 10h37

- Demande de subvention au Conseil Départemental
- Communication de M. le Maire : lettre à M. le Sous-Préfet

● Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

Unanimité

● Subventions aux associations

V. Lefebvre propose de se prononcer sur la répartition individuelle suivante :

- Trail de Mimet	2 500 €
- Amicale du personnel municipal	8 000 €
- La Boule Mimétaine	4 500 €
- Secours catholique	481 €
- Gymnastique Volontaire de Mimet	290 €
- Rando Provence	336 €
- Judo Club de Mimet	830 €
- Au cœur du corps	300 €
- Basket club de l'Etoile	800 €
- Office du Tourisme	3 900 €

Georges Cristiani, Maire : *“j’espère que vous voterez à l’unanimité ces subventions, d’autant plus qu’il y a la demande de l’association La Boule Mimétaine, association qui fait vivre le Village. Je tenais à vous communiquer l’intégralité de la lettre qui m’a été transmise, afin que cela soit porté au Compte-rendu”* :



“ATTENTION les rumeurs continuent contre notre club

L’opposition municipale de la mairie de Mimet continue à nous harceler :

Notre amie, Cathy, adhérente de notre Club La Boule Mimétaine qui a sa licence chez nous, nous a offert des bonbons Haribo.

Notre généreuse collègue et amie travaille à Haribo et c’est avec gentilles qu’elle a apporté ces bonbons. Nous avons donc posé cette affiche pour remercier son entreprise. L’ex-agent, fonctionnaire de la Mairie de Mimet, nous cherche encore des poux !

Maintenant elle veut des explications sur la redevance de publicité que nous aurions encaissée pour avoir posé cette affiche Haribo !

Il faut vraiment être obsédée pour croire que l’on puisse encaisser des euros ?”

“Dès que vous voyez cette personne faire pisser et chier son chien sur notre terrain de boules, faites une photo !

N’oubliez pas qu’elle est restée en maladie pendant 6 ans avec nos impôts !

Attention, c’est une opposante active à la mairie de Mimet et qui passe son temps, avec M. Busca, à salir notre association qui fait vivre le Village”.

Signé “La Boule Mimétaine”

Unanimité

● Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

■ Dans le cadre des acquisitions de réserves foncières situées en zone naturelle ou agricole – Acquisition d’un terrain BI n°167 Chemin du Passagat

Ce terrain se situe en zone naturelle N1 du PLU de Mimet en vigueur. Cette acquisition sera de nature, notamment, de sanctuariser l’une des dernières sources d’eau existantes sur le territoire communal et de permettre la protection de cette source historique qui permettait d’alimenter la Glacière de Mimet, entièrement rénovée, qui a été construite entre 1642 et 1646, afin d’acheminer de la glace par le Col Sainte-Anne à la Ville de Marseille.

Le coût total de cette acquisition s’élève à 61 800 € HT. G. Federighi propose de demander au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de bien vouloir attribuer une subvention à hauteur de 60 % du coût de l’acquisition, soit 37 080 €.

G. Cristiani, Maire : *“il s’agit d’une demande de notre défunt Collègue Monsieur Bernard Duplessy, Conseiller Municipal, qui souhaitait que cette source historique soit achetée par la Commune. J’espère que votre vote à l’unanimité témoignera du grand respect que nous portons à notre ancien collègue”.*

Unanimité

■ Année de la Gastronomie en Provence – Organisation du projet culturel : Dégustation de mets provençaux suivie d’une pièce de théâtre

A l’initiative du Département des Bouches-du-Rhône, l’année 2019 est placée sous le signe de la gastronomie. La Commune souhaite s’associer au Département pour participer à cet événement qui rassemblera les provençaux autour d’une manifestation culturelle et gastronomique. Il s’agit de la représentation d’une pièce de théâtre précédée d’une dégustation de produits provençaux, dans le cadre du Festival de Théâtre de Mimet.

Le coût total de cette manifestation s’élève à 7 422,10 € HT. M. Ronot propose de demander au Conseil Départemental de bien vouloir attribuer une subvention à hauteur de 70 %, soit 5 195 €.

Unanimité

● Attribution du marché pour l’agrandissement du Club House des Tennis

E. Claudet : la Mairie de Mimet a lancé, le 21 mars 2019, un marché portant sur l’agrandissement du Club House des Tennis à Mimet. La Commission d’Appel d’Offres (CAO) s’est réunie le 15 avril 2019 pour procéder à l’ouverture des plis et à l’analyse des plis de ce marché.



La CAO propose d’attribuer ce marché à l’entreprise se classant première de l’analyse selon le critère du prix et selon le critère technique, à savoir DME Construction, domiciliée 62 Chemin des Longs Cols 13710 Fuveau pour un montant de 56 904 € HT soit 68 284,80 € TTC.

G. Cristiani, Maire : *“je tiens à souligner que le dossier complet du marché, comme cela se fait à chaque fois, est tenu à votre entière disposition en séance ainsi qu’à la Mairie”.*

Unanimité

● Garantie d’emprunt pour la construction des 2 logements sociaux aux Moulières

Dans le cadre de l’“Opération Revelli”, opération de construction de 2 logements sociaux aux Moulières, Rue des Marguerites, la Société Néolia avait obtenu la garantie de la Commune, à hauteur de 50 %, pour l’emprunt de 271 133 €. Par la délibération n° 2017/56 du 17 mai 2017, notre Conseil Municipal avait accordé cette garantie d’emprunt.



Le patrimoine de Néolia va être cédé à Immobilière Méditerranée groupe 3F, dont 18 logements sociaux pour la Commune situés aux Moulières et aux Fabres.

Au 1^{er} janvier 2019, la Commune doit garantir 50 % du prêt en cours, soit 135 566,50 €.

V. Lefebvre propose aux membres du Conseil Municipal d’autoriser le transfert de la garantie d’emprunt sous réserve que les 18 logements locatifs sociaux situés aux Moulières et aux Fabres soient attribués par la Mairie de Mimet en cas de vacance, à défaut d’ayants droit.

G. Cristiani, Maire : *“vous devez savoir que le 12 février dernier j’ai adressé un courrier à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour lui indiquer notre souhait de devenir propriétaire des 18 logements locatifs sociaux, situés aux Fabres et aux Moulières, appartenant à Neolia.*

Par courrier du 19 mars, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a refusé que la Commune devienne propriétaire de ces logements. Les services de l’Etat ont invoqué des délais trop tardifs mais en réalité, ils ne souhaitent pas que ces logements sociaux soient gérés par la Commune de Mimet. Le fait d’être propriétaire aurait permis à la Commune de gérer l’attribution de ces logements sociaux et donc de les attribuer, bien évidemment, aux Mimétains. Ce ne sera pas le cas et les logements sociaux seront attribués à des familles qui ne sont pas de Mimet. Je vais d’ailleurs prochainement rencontrer le Ministre du Logement, Monsieur Julien Denormandie afin de lui faire part de ce problème d’attribution. Espérons aussi que dans quelques années le nouveau bailleur social Immobilière Méditerranée ne fera pas des immeubles HLM”.

Unanimité

● Tableau des Effectifs

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2019. L. Belarbi propose aux membres du Conseil Municipal la création d’un emploi permanent d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Unanimité

● Recrutement d’agents contractuels pour accroissement temporaire d’activité

A. Kessas indique qu’il est nécessaire de prévoir le recrutement temporaire d’agents contractuels sur des emplois non permanents pour l’année 2019. Comme l’année précédente, il est donc proposé de créer 10 emplois d’agents contractuels pour accroissement temporaire et saisonnier d’activité.

La rémunération de ces agents se fera sur la base du traitement indiciaire ou du traitement horaire selon le salaire minimum de croissance (SMIC) attaché au grade correspondant.

G. Cristiani, Maire : *“C’est bien, Madame Kessas que vous ayez présenté ce point, car vous connaissez bien la Sous-Préfecture d’Aix-en-Provence pour y avoir exercé les fonctions d’Attachée. Monsieur le Sous-Préfet d’Aix-en-Provence nous attaque régulièrement devant le Tribunal Administratif pour la gestion de nos contrats de personnel. La gestion des ressources humaines de la mairie de Mimet est pourtant en parfaite adéquation avec les propos de Monsieur le Président de la République. Les contrats temporaires sont utilisés à la Mairie de Mimet”.*

Unanimité

(Lorsqu’il s’agit d’emploi municipaux, la bonne moralité est le ciment de l’équipe municipale. Il est important de rappeler que l’équipe municipale majoritaire d’Intérêt Communal n’a jamais embauché d’enfants ou de petits-enfants d’élus à la Mairie, ce qui n’a pas été le cas de l’équipe municipale précédente. Effectivement, sans remettre en cause les compétences de la fille du 1^{er} adjoint communiste, il faut se rappeler qu’elle a été embauchée comme stagiaire fonctionnaire en 1998. Elle a été titularisée fonctionnaire territorial un an après, en 1999. La personne de l’opposition qui prétend, sur Internet, que la commune était gérée avec probité et moralité, devrait faire preuve d’honnêteté dans ses souvenirs d’agent fonctionnaire CGT, ayant géré la mairie à cette époque...)

● Alteo Gardanne – Avis du Conseil

G. Cristiani, Maire : *“ce dossier avait été inscrit à l’ordre du jour car nous pensions recevoir le dossier d’enquête publique de la part de l’Etat dans les temps. A ce jour, l’Etat ne nous l’a toujours pas transmis. Je suis donc contraint de retirer ce point pour carence de l’Etat”.*

Retiré

● Cessions :

■ Parcelle cadastrée Section C n°1563p

Un particulier souhaite acquérir un terrain à bâtir de 4 000 m² pour édifier une maison individuelle à usage d’habitation pour 350 000 €. La Direction Générale des Finances Publiques, service des Domaines, du 5 novembre 2018, a estimé ce terrain à 280 000 €.

G. Cristiani, Maire : *“je tiens à souligner la parfaite gestion de la Commune qui a pour priorité de maintenir un budget financier sain. En effet, ce terrain est vendu au prix de 350 000 € alors que le service des Domaines l’a estimé à 280 000 €, soit 70 000 € supplémentaires”.*

Unanimité

■ Achat du jeux d’enfants du Village

G. Cristiani, Maire : *“ce point avait déjà été voté, à l’unanimité, lors du Conseil Municipal précédent en tant que point supplémentaire, mais Monsieur le Sous-Préfet d’Aix-en-Provence nous l’a reproché après avoir été saisi, encore une fois par la même personne, à savoir cette ancienne agent fonctionnaire qui a vécu 6 ans sans travailler au frais du contribuable mimétain. Afin d’éviter toute insécurité juridique et surtout que la vente ne soit pas annulée pour ce jardin d’enfant, je vous propose donc de retirer l’ancienne délibération du 4 mars dernier et de délibérer à nouveau”.*

Unanimité

Communications

■ Courrier de Mme Colombani à Messieurs le Préfet et au Sous-Préfet

Par courrier du 12 mars 2019, M. le Sous-Préfet me signale que Madame Colombani lui a adressé un courrier en date du 17 février dernier. Madame Colombani lui signale, notamment, que des points ont été rajoutés à l’ordre du jour du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 : *“vous pouvez constater qu’ont été rajoutés l’annulation d’une délibération d’octobre 2018 et fort opportunément l’expression des groupes politiques dans le bulletin municipal. Ce qui est le plus gênant est que les droits de recours des tiers ne sont absolument pas garanties dans ce genre de manœuvre, d’autant plus que le relevé de décision n’apporte aucune information quant au contenu, que les fiches de synthèse sur ces 2 points n’ont pas été adressées aux élus de l’opposition et enfin que la lecture du site officiel “conseil municipal” “derniers conseils municipaux” ne relate que des extraits des séances du 26 août 2015 et du 16 octobre 2015”.*

Monsieur le Sous-Préfet m’indique que : *“l’inscription d’un point en cours de séance admet un risque juridique important en fonction de l’information que les élus ont du sujet de la délibération”.*

Par courrier du 8 avril, je répondais à Monsieur le Sous-Préfet :

“Monsieur le Sous-Préfet,

J’ai bien pris connaissance de votre courrier en LR/AR du 12 mars 2019 “Courrier de Mme Colombani – informations des élus n’appartenant pas à la majorité municipale”.

Ce courrier mentionne les deux rappels suivants :

- L’inscription d’un point en cours de séance admet un risque juridique important en fonction de l’information que les élus ont du sujet de la délibération » ;*
- Le site internet de la Commune ne fait pas apparaître de comptes-rendus de séances municipales”.*

En réponse à vos deux remarques :

- Lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2019, j’ai proposé trois ajouts à l’ordre du jour, qui ont été votés à l’unanimité des conseillers municipaux et qui ont été régulièrement inscrits et repris à l’ordre du jour du dernier conseil municipal du 4 mars 2019, et cela dans le but précis d’éviter tout risque juridique :*

- ✓ Confirmation de l’expression des groupes politiques dans le journal d’informations municipal ;
- ✓ Retrait de la délibération n°2018/72 du 4 octobre 2018 Instauration d’une taxe de séjour à Mimet par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- ✓ Débat avec la population Mimétaine dans le cadre du Grand Débat National.

J'avais proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la tenue d'un débat public, dans le cadre du Grand Débat National, initié par Monsieur le Président de la République. Bien que la tenue de ce débat public déplaise à Madame Colombani, ancien agent municipal, membre de la CGT, déléguée de la France Insoumise, membre de la liste d'opposition, j'ai néanmoins souhaité que le conseil municipal participe, dès le 21 janvier, à cette disposition nationale proposée par Monsieur le Président de la République. C'est pour cette raison, que j'ai proposé aux membres du conseil municipal d'en délibérer rapidement. Afin de sécuriser juridiquement ces trois délibérations et pour être conforme au sens de votre rappel, j'ai donc proposé au conseil municipal du 4 mars de délibérer, à nouveau, sur ce dossier et sur les deux autres points.

- Vous me reprochez de ne pas publier sur le site internet de la mairie les comptes-rendus de séances du conseil municipal.

Dans la mesure où les procès-verbaux des conseils municipaux sont bien publiés sur le site de la commune depuis que ce dernier existe, et selon la jurisprudence du Conseil d'Etat du 5 décembre 2007, Commune de Forcalqueiret, selon laquelle un même document peut tenir lieu à la fois de compte-rendu et de procès-verbal, dès lors que les décisions sont présentées de façon claire et que le document permet de répondre aux différents objectifs impartis, il ne m'apparaissait pas nécessaire d'individualiser ces deux documents et de les publier séparément.

La réponse du Ministère de l'Intérieur, en date du 31 octobre 2013, publiée au Journal Officiel confirme cette position. Il va sans dire que ces documents sont communicables à toute personne qui en fait la demande conformément à l'article L.2121-26 du CGCT.

Vous connaissez mon attachement au respect de la loi, en tant que maire Républicain.

Quel dommage que vous n'ayez pas vérifié les allégations de cette personne avant de m'adresser encore un courrier recommandé avec accusé de réception, cela aurait évité une perte de temps aux services municipaux de Mimet.

Je vous avais déjà signalé et démontré par mes précédents courriers, notamment, ceux du 25 novembre 2016, du 11 octobre 2017 et du 18 décembre 2017, que l'opposition saisissait toutes les occasions pour perturber la bonne marche de la Commune de Mimet et que ses demandes étaient, bien évidemment, infondées. Les allégations contenues dans le courrier du 17 février dernier n'échappent pas à cette règle et n'ont pour unique but que de nuire à la réputation et au bon fonctionnement de la mairie. Il ne me paraît pas opportun d'encourager de telles méthodes en relayant ces dires sans en avoir, au préalable vérifié la véracité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'expression de mes sentiments distingués".

Mes chers collègues, je tiens bien évidemment à votre disposition le courrier de Madame Colombani adressé à Messieurs le Préfet et Sous-Préfet, le courrier de Monsieur le Sous-Préfet ainsi que mon courrier de réponse.



■ Arrêté interdisant la circulation des véhicules motorisés sur certains secteurs de la Commune de Mimet

Plusieurs mimétains se plaignent des désagréments subis par des véhicules à moteur de type motocross et quad sur les sentiers de randonnée et à proximité des habitations.

Je dispose de peu de moyens pour mener une répression efficace car les motocyclistes et quadistes ont une grande facilité pour fuir les contrôles de gendarmerie.

Toutefois, le 10 avril 2019 j'ai pris un arrêté interdisant la circulation des véhicules motorisés sur l'ensemble de la Commune en dehors des voies départementales, communales, des chemins ruraux et des voix privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Cette interdiction s'applique aux véhicules à moteur tout-terrain, notamment, les quads, moto-cross, buggys, scooter, véhicules 4x4.

Ce nouvel arrêté s'ajoute :

- à mon arrêté municipal du 7 août 2002 qui régit les nuisances des véhicules à moteur ;

- au rappel réglementaire sur la circulation des véhicules à moteur, tentant à une incitation au civisme, qui est présent sur le site internet de la Commune (www.mimet.fr) ;

Je vous rappelle que j'avais également proposé aux Députés des 10^{ème} et 14^{ème} circonscriptions des Bouches-du-Rhône un projet de loi qui demandait que l'objet du délit soit réquisitionné. Ce projet n'a malheureusement pas été retenu et est resté sans suite.

F. Molina, Adjoint : "les panneaux d'interdiction ont été mis en place et cet arrêté a été affiché à proximité des sentiers de randonnées de la Commune (Route Notre Dame des Anges, les Moulins, d'Eau,...)".

■ Tickets Restauration scolaire

Je tiens à vous rappeler que depuis trois ans, le tarif des tickets de cantine n'a pas augmenté. La restauration scolaire, contrairement aux rumeurs, n'est pas privatisée. Sa privatisation est une vue de l'esprit car c'est la Commune qui fixe le prix du repas et non une entreprise, et c'est toujours la Mairie qui encaisse ces tickets de repas. Cela prouve bien, et cela, malgré des rumeurs idiotes qui circulent sur le net, que la restauration scolaire n'est pas privatisée. Ce n'est pas comme les autoroutes de France privatisées, où les automobilistes paient à Vinci ou Escota le montant du péage qui est fixé par eux. Ce sont les entreprises qui fixent et encaissent le montant des péages. Alors qu'à la cantine de Mimet c'est la Mairie qui fixe le prix du repas.

Notre régisseur, Monsieur Paul Carletto, Brigadier-Chef de la Police Municipale, prend sa retraite le 15 mai. Je tiens à souligner l'excellence de la gestion de sa régie qui n'a jamais fait l'objet de la moindre remarque de la part de la Cour des Comptes lors des contrôles inopinés.

Madame Geneviève Dalfin, Adjointe aux Ecoles, et Madame Corinne Centaro, Première Adjointe, avec le personnel municipal, seront désormais en charge de cette mission.

Deux réunions de concertation ont eu lieu avec les parents d'élèves des Ecoles Communales les mardis 26 mars et 2 avril 2019 pour les informer, notamment, de la mise en place d'une nouvelle gestion par internet de la restauration scolaire. La solution a été accueillie favorablement par les parents présents. Cette nouvelle gestion sera mise en place dès le mois de septembre pour la rentrée scolaire 2019/2020.



Un courrier sera prochainement adressé aux parents d'élèves afin de les informer des modalités pratiques concernant cette gestion par internet.

G. Dalfin : "pour finir la présente année scolaire 2018/2019, les tickets déjà achetés pourront toujours être utilisés. Toutefois, plus aucun ticket ne sera mis en vente à compter du 30 avril 2019. En fin d'année scolaire, soit le vendredi 5 juillet 2019, nous effectuerons la facturation des repas. A partir du mois de septembre, un logiciel permettra d'inscrire tous les repas des élèves".

G. Cristiani, Maire : "Je tiens à souligner que pour les personnes du 3^{ème} âge, rien ne change ! A la rentrée, les personnes du 3^{ème} âge n'achèteront pas leurs tickets via internet mais directement auprès du personnel de la Mairie".

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Jeudi 25 avril 2019 à 10h39.



artisans, commerçants et professions

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

Agence immobilière

■ Agence Fiorino
CC Les Fabres ☎ 04 42 51 10 10
■ Mimet Immobilier
Bérançère Lecompte
3, ch. de la Piboulette
☎ 06 88 60 70 71

Animation

■ Animation ambulante à thème
Laura Boudjema
435, route de Gardanne
☎ 07 83 12 64 13

Architecte DPLG

■ Eric Barré
470, route de la Diote
☎ 06 72 57 53 31

Architecte d'intérieur

■ Séverine Gaffori
32, av. des Arbusées
☎ 06 18 70 18 93
gaffori.severine@gmail.com

Artisan

■ Eureka Renov' - Franck Olivieri
Peinture, carrelage,
placoplâtre, plomberie
998, chemin du Vallon
olivierfranck@yahoo.fr
☎ 06 66 34 07 63

Beauté - Esthétique

■ Institut de Beauté "Panonica"
☎ 04 42 51 45 60
■ Le Temps d'une beauté
3 lot Les Oliviers - Les Moulrières
☎ 04 42 58 11 45
■ Corinne TIZON
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr
■ Cocoon SPA
Centre de bien être - Esthétique
487, route de la diote
☎ 06 26 72 43 69
■ Broderie, flocage,
marquage textile
■ Valérie Brouillard
Les Folies douces de Val
chemin des Jérômes
☎ 06 27 48 01 72

BTP

■ Techniques Elingues Services
Saïdi Abdéla - 877 route Puits Gérard
☎ 04 42 51 20 72
■ Traction Levage
Causan Marcel ☎ 04 42 65 46 80
■ Terrassement
Arnéodo ☎ 06 27 57 62 97

Carrosserie

■ Carrosserie Mimétaine
M. Yachou - 1343 route du Géant
☎ 04 42 58 98 42

Charpente

■ Charpentiers du Littoral
Route du Géant
☎ 04 42 58 99 31

Chaussures de danses

■ Fabrication française
■ Charles Rémy
298, ch. des Farigoules
☎ 06 85 84 10 80

Chevrier

■ Thierry FAURE
873 rte Gardanne - Fontbelle
☎ 04 42 58 91 61

Coaching

■ Conseil en ressources humaines
formatrice Isabelle Baille
☎ 06 10 83 89 23

Coiffeurs

■ "Play Back"
CC Intermarché ☎ 04 42 54 81 27
■ Le temps d'une Beauté
3, clos des Oliviers ☎ 06 69 72 44 23
■ Coiffure Jessica mixte
98, rue Ballotesti ☎ 04 86 31 99 87

Couture

■ De Coudre retouches
CC les Fabres ☎ 06 64 66 85 45
■ Mon kit couture - Laëticia Letot
1073, route du Géant
☎ 06 33 16 32 46

Création

■ Créatrice perles et bijoux
Claire Sifre - 11, lotissement la Tour
☎ 06 32 39 78 38

Déchetteries

■ Bouc-Bel-Air ☎ 0810 003 110
■ Gardanne ☎ 04 42 58 45 79
■ Meyreuil ☎ 04 42 51 28 25

Décoratrice d'intérieur

■ Aurélie Estournet
☎ 06 03 36 06 90

Dentistes

■ Christel Calleya
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
■ Geoffroy Eschrich
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
■ Caroline TRUCCO
CC Intermarché ☎ 04 42 26 17 47

Disco Mobile

■ Santo Claude
27, av. de Provence - La Source
☎ 06 07 89 02 59
☎ 04 42 68 43 29

Élagage-débroussaillage

■ Christophe Guidi
☎ 06 68 73 24 06

Électricité

■ Cédric Mir
ch. des Jérômes
☎ 06 99 47 91 44
cme13105@gmail.com

Expert-comptable

■ Cabinet d'expertise Secob
M. OLLIVERO J-R
195 Font Soutane
☎ 04 42 08 02 89

Fabrication artisanale

■ Artisan confiturier
Daniel Fino - 16, av. du Pigeonnier
☎ 06 11 70 40 76
gourmandisesdugrandpuech@hotmail.com

■ Les macarons de Mimet
190, chemin des Farigoules
☎ 06 47 18 88 96
maxouetsamaman@yahoo.fr

Fioul

■ BP Super Fioul - livraison à domicile
☎ 06 23 84 33 48
☎ 04 91 58 70 27

Gîtes et Chambres d'hôtes

■ La Bartavelle
348 ch. des Amandiers
☎ 04 42 58 85 90
■ Le Laou
138, rte de Gardanne
☎ 04 42 68 40 04
☎ 06 22 24 43 31
■ Gnotourisme - Lou Coudounat
541, rue du Gassin
giteloucoudounat@gmail.com
☎ 06 95 91 76 81

Graphisme et Internet :

■ Zebra Design (Graphiste libéral)
34, rue de l'Etoile - Mimet
☎ 04 42 68 43 73
☎ 06 11 88 10 37

Hamam

■ Corinne Tizon
Quartier les Geines
Chemin des Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Hypnose Ericksonienne et PNL

■ Praticienne certifiée
Ghislaine Reboul
☎ 06 83 54 70 31
ghislainereboul@yahoo.com

Infirmier(ère)s

■ MICHEL Martine
La Tour ☎ 06 21 90 42 04
■ CADONI François ☎ 06 11 50 08 10
■ AURIC Martine
13, lotissement le Bosquet
☎ 06 18 15 85 28
■ MORAN Leila
35, avenue des Arbusées
☎ Tel 06 13 50 40 93

■ Infirmière stomathérapeute libérale
BARBOT Agnès ☎ 06 03 80 65 79

■ Cabinet d'Infirmiers
Soins à domicile - AGOSTA Alain
☎ 06 17 33 59 84

■ Infirmière - soins à domicile
NESTIRI Sylvie
☎ 06 24 29 05 50

Jardinier Paysagiste Débroussaillage

■ Axel ROMBAUT
Prestations en CESU
☎ 06 63 73 36 67

Kinésithérapeutes

■ MICHEL Pierre-Olivier
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 06
■ VAN OOST Jean Luc
LABROT Rémi - Les Fabres
☎ 04 42 51 15 72

Mandataire immobilier

■ Korine Olivier - Nicolas Matina
170, chemin de Rigon
☎ 06 26 30 21 50
nicolasmatina@gmail.com

Maroquinier

■ Frédéric Deschamps
création - réparation
rue Saint Sébastien
☎ 04 42 58 95 04
☎ 06 08 22 63 03

Maquillage permanent

■ Corinne Tizon
Les Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Médecins

■ Dr Lagache
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 01
■ Dr SAGE DELAFOREST
Les Fabres ☎ 04 42 65 96 05

Menuiseries

■ Menuiserie BARBA
☎ 04 42 58 22 75

Meublés de tourisme :

■ Les Cigales
M. et Mme SANTUCCI
156, chemin de Rigon
☎ 04 42 69 93 79
☎ 06 44 28 06 14
■ Le Château - Mme Rempenault
5, place de l'Eglise
☎ 04 42 58 95 24
■ Le Laou ☎ 04 42 68 40 02
☎ 06 22 24 43 31
■ M. et Mme Balansard
29, route de Simiane
☎ 06 15 43 20 39

Orthophoniste

■ Flora RUIZ
Centre médical La Tour
☎ 06 14 56 76 92

Ostéopathe

■ Amandine DANIEL D.O
Centre médical La Tour
☎ 06 84 37 45 20

Pédicure podologue

■ Sandra Normand
Centre Médical la Tour
☎ 04 42 18 21 68

Pizzeria

■ La Mia Pizza
Patrick PARISOTTO
☎ 06 03 54 39 27

Pension chevaline

■ Les écuries de l'Etoile
1343, route du Géant
☎ 06 79 79 41 91

Pharmacies

■ Pharmacie des Ecoles
Habert Hervé - 98 Rue Balotesti
☎ 04 42 58 97 62

■ Pharmacie des Moulrières
LASRY Stéphane et MIGHIRIAN Marc
☎ 04 42 51 25 85

Photographes

■ Magali Batbedat
25, place de la Mairie
☎ 06 11 37 54 18

■ Marion Kabac
Auteur Photographe
☎ 06 03 68 06 10

■ Nelly Isoardo
Les Castangs
☎ 06 66 40 87 23

Plomberie

■ Clim é Eau - sanitaire, chauffage
M. Telen ☎ 06 60 70 34 93

■ Plomberie - chauffage
M. Bouillard

512 chemin de la Calade
☎ 04 42 12 66 80
☎ 06 19 92 20 18

Prothésiste Ongulaire Diplômée

■ Laura Nails
6, chemin du Vallat des Fabres
☎ 06 22 21 30 52
lauranails.artblog.fr

Réflexologie

■ Agnès Favard
5, rue Paul Cézanne
☎ 06 43 71 67 23

Restaurants Bars

■ Le Grand Puech
Centre Village
8 rue St Sébastien
☎ 04 27 50 23 80

■ Bar Restaurant
"Le Germinal" Les Moulrières
☎ 06 79 99 13 03

■ Le Must
M. Dahan - CC les Fabres
☎ 04 42 63 77 53

■ Le Kohmen
CC les Fabres
☎ 04 42 66 91 58

Savonnerie

■ Savonnerie du Pilon du Roy
Magasin d'usine
M. Kolbac
Chemin du Vallon
☎ 04 42 62 13 38

Salle pour noces et banquets

■ Mas de la Ventarelle
M. LORENZATI Guy
☎ 04 42 69 95 98

Serrurerie Ferronnerie

■ Metallerie
■ SAFM - Zone de Puits Gérard
☎ 04 42 51 13 09

Supermarché

■ Intermarché - Les Fabres
☎ 04 42 51 37 98

Tabac Presse

■ L'Interface
Chemin des Fabres
☎ 06 01 78 84 67

Tapissier en siège

■ M. DA ROCHA
Rue des Mufliers - Les Moulrières
☎ 04 42 65 98 66

Taxi

■ M. Henri ☎ 06 21 41 49 35
■ M. Laroche ☎ 06 12 69 25 59
■ Lise Lorenzatti ☎ 06 84 62 03 10

Usinage - Mécanique Générale Industrielle

■ Localicso - Zone de Puits Gérard
☎ 04 42 51 13 09

Vétérinaire

■ Clinique Vétérinaire
FAUX POINT Laurent - Les Fabres
☎ 04 42 58 19 05

Liste des Assistantes Maternelles de Mimet

Ouassila BLANC

5, chemin de la Calade - 06 20 67 92 31

Laura BOUDJEMA

435, route de Gardanne - Font de Rigon
09 80 54 36 92

Ingrid BOURDE

3, av. du Pigeonnier - Lot. Château-Bas
06 09 57 23 44

Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes
04 42 69 95 67 - 06 19 37 74 50

Vanessa DELAFENESTRE

217, ch. des Régalets - 06 28 98 19 60

Brigitte DE ROSA

589, chemin Saint-Sébastien - 04 42 58 96 78 - 06 20 36 19 26

Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres
04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres
04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

■ Solange FERRA 1103, chemin des Vignes Basses
04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

Schahrazade FILALI

Route de Simiane - Domaine de Sire Marin
09 80 81 07 14 - 07 82 73 96 55

Johanna GUIIS

11, allée des Genêts - 06 38 50 31 20

Virginie HEYDEL

1, chemin des Violettes - 09 52 18 45 17 - 06 10 13 95 91

Manon HIGEL

589, chemin St Sébastien - 06 21 75 02 61

Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien - 04 86 31 95 36 - 06 38 38 53 44

Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines - les Vignes Basses
04 42 68 40 19 - 07 81 16 07 36

Françoise LAURENT

278, chemin du Portaou - 04 42 68 45 78 - 06 86 67 48 86

Corinne PAUCHON

4, ch. de la Clairisse - La Diote 09 83 25 18 51 - 06 98 66 62 26

Mylène POULIN

1000, Belvédère Ste Victoire
04 42 68 40 26 - 06 17 26 34 44

Zohra RAHOU

20, av. des Mufliers - les Moulrières
04 42 65 83 63 - 06 29 13 97 97

Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant
06 46 03 14 14 - 04 86 31 95 36

Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien - 04 42 58 96 22 - 06 03 04 67 66



numéros utiles

Les Services Municipaux

Mairie	Tel : 04 42 12 62 42 / Fax : 04 42 58 91 05
Ecole Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
Ecole Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
Ecole Primaire des Moulières	04 42 51 37 69
Réfectoire des Moulières	04 42 66 08 49
Centre de Loisirs	06 26 93 79 16 / 04 42 58 95 12
Crèche	04 42 94 48 10
C.C.A.S. / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h lundi et mardi, de 9h à 12h mercredi. Sur RDV mercredi AM, jeudi et vendredi en journée et samedi de 10h à 12h	
Encombrants	04 42 12 62 39
Ramassage gratuit tous les mardis et jeudis sur RdV	
Services Techniques	
Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 12 62 39
Police Municipale	06 10 07 22 21 / 06 14 07 13 83

Bibliothèque Municipale 04 42 51 24 84
Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h et samedi de 9h à 12h

Office de tourisme

Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52
Tous les jours de 15h à 17h. 06 37 45 29 38
contact.mimet.tourisme@gmail.com
mimet-tourisme.com

Administrations, divers...

Service des Eaux SIBAM	04 42 04 65 43
Direction des Services Fiscaux	04 42 95 81 00
Sous Préfecture Aix	04 42 17 56 00
ENEDIS (ex ErDF) sécurité dépannage	09 72 67 50 13
GRDF sécurité dépannage	0 800 473 333
La Poste (ouverte de 8h45 à 11h)	04 42 58 91 00
Paroisse de Mimet	04 42 58 92 20
Club du 3 ^{ème} Age - La Chaumière	04 42 58 07 09

Urgences et Sécurité

Comité Feux Communal	06 21 86 62 60
Gendarmerie	17 ou 04 42 58 30 10
Centre Paul Cézanne	04 42 65 61 00
Maison de retraite Villa Jean Casalonga	04 42 65 63 68
Pompiers	18 ou 04 42 58 93 43
SAMU	15 ou 04 91 49 91 91
SOS médecins (24h/24)	04 42 26 24 00
Centre anti-poisons	04 91 75 25 25
Ambulances La Mimétaine	04 42 16 06 06
Pharmacie de garde	3237
A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche	



Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle

Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10

17

Police Municipale

☎ 06 10 07 22 21 ☎ 06 14 07 13 83



A compter de la rentrée scolaire 2019/2020 une nouvelle gestion de la cantine scolaire sera mise en place par internet. Le prix du repas à 2,90 € n'a pas augmenté depuis 3 ans. Connectez-vous sur Mimet.fr au portail "ARG FAMILLE MIMET".

infos utiles

■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42 - mimet.mairie@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22 (fermée le mercredi)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 2003 doivent se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

■ Collecte des objets encombrants **Gratuit et à Domicile**

Appelez la mairie au 04 42 12 62 39.

■ Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes administratives en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Être inscrit sur listes administratives, c'est être connu par la Mairie et c'est mieux pour être informé.

Depuis septembre 2018, les inscriptions sur les listes électorales sont faites par l'INSEE, ce n'est plus la Mairie qui est responsable.

Si vous souhaitez vérifier votre inscription, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou à vous rendre sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

Après avoir renseigné vos informations personnelles, votre situation électorale s'affiche sur la page.

Si vous constatez une erreur sur votre état civil, vous pouvez effectuer une demande de rectification sur :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/rnipp/demarche?execution=e2s1>

■ Changement d'adresse

Vous habitez sur la Commune mais vous avez changé d'adresse. Nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie, afin que nous puissions tenir les listes administratives à jour.

■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet. Soyez les bienvenus ! Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

■ Permanence Notaire

Consultation gratuite une fois par mois en Mairie, le dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h30 sur RdV (hors période de congés scolaires).

Consultez les informations qui sont apposées sur les panneaux d'affichage municipaux. Il y a de multiples informations sur la vie de la commune qui peuvent vous être utiles... et sur le site internet de Mimet : www.mimet.fr

Si vous souhaitez être informé par SMS, laissez votre numéro de téléphone nom, prénom et votre adresse soit en mairie, soit à : mimet.mairie@wanadoo.fr